

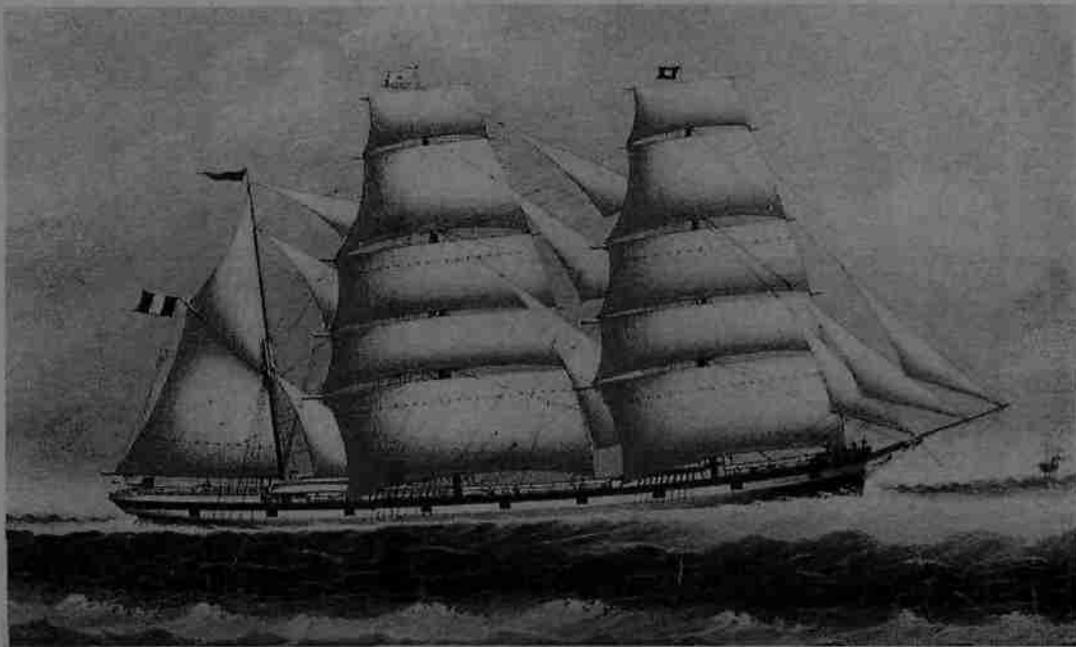
N° 69

# L'ami de Rezé

Jun 2012 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 3 €

## Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec .....	Page 1
Arthon, Vertou et ...Nociogilos : Quand mourut la langue gauloise ? – Michel Kervarec .....	Pages 3 à 4
L'abbaye de Vertou et le roi Dagobert – Michel Kervarec .....	Pages 5 à 10
La Fin tragique des Guemadeuc de Rezé – Yann Vince.....	Pages 11 à 17
Les Rezéens devant les tribunaux révolutionnaires -1793-1794– Michel Kervarec...	Pages 19 à 20
Une prise de mer en temps de paix, le Falls of Afton – Michel Kervarec .....	Pages 21 à 26
1931 : un Rezéen au procès des insurgés de Cayenne ! – Yann Vince .....	Pages 27 à 30
Henri Zeiler : Histoire d'un déporté, médecin juif de Trentemoult – Laurent Priou ..	Pages 31 à 33
Ragon : une ruralité absorbée par la ville – Yves Lostanlen .....	Pages 35 à 43



Simon Foucault par André Marnard (Gravure, Villa Medici, Rome 1910)

## **Erratum**

Une erreur s'est glissée dans le bulletin n°68 page 53

Il faut lire : Le 10 août 1944, les alliés entrent à Nantes (et non en 1945)

## Le mot du président

Avec ce numéro 69, nous rappelons à nos amis que notre association a 30 ans. Ce n'est pas rien. Nous souhaitons, bien sûr, avoir une longue vie.

Les articles présentés ici couvrent l'histoire de notre pays depuis les Gaulois jusqu'aux mutations qui se font sous nos yeux.

Si l'on respecte une chronologie, nous avons donc un article de ma main consacré à une question qui se pose toujours : jusqu'à quand a-t-on parlé la langue gauloise dans notre région ? Je pense qu'elle était encore en usage à la fin du 6<sup>e</sup> siècle parallèlement au latin.

Dans un autre article, j'aborde le haut Moyen Âge à travers les fondations d'abbaye ou comment l'on écrivait l'histoire au 19<sup>e</sup> siècle.

Yann Vince, quant à lui, revient sur la fin tragique des Guémadeuc, seigneurs de Rezé, avec d'intéressantes précisions.

Pour la période révolutionnaire, je traite cette fois, brièvement, des Rezéens ayant comparu devant les divers tribunaux.

Nous passons ensuite au 19<sup>e</sup> siècle, l'an 1881 plus précisément, avec le récit d'un fait de navigation par un témoin : la saisie d'un navire anglais abandonné par son équipage au large des Canaries, le bénéficiaire principal étant un capitaine du port de Nantes.

Nous abordons ensuite la période contemporaine avec l'année 1931, celle du procès à Nantes des insurgés de Cayenne. La presse, à l'occasion de l'anniversaire de cet événement retentissant de l'époque – l'élargissement des inculpés par les jurés – en a parlé récemment. Parmi ces derniers se trouvait l'entrepreneur de maçonnerie rezéen Jean-Baptiste Marchais, père de notre amie Denise Vannier, une de nos doyennes. Elle se souvient bien de l'affaire et Yann Vince en a fait un très intéressant récit.

Nous arrivons à la Seconde Guerre mondiale et à l'histoire du docteur Henri Zeiler, médecin d'origine juive installé à Trentemoult, déporté à Auschwitz et un des rares rescapés.

Laurent Priou, professeur au lycée Goussier, a travaillé avec ses élèves à reconstituer son parcours. Dans l'article qu'il nous a confié, il nous rappelle que 344 Rezéens avaient pétitionné auprès des autorités allemandes et de leurs complices pétainistes pour obtenir la libération du médecin, en vain.

Nous abordons, pour finir, la période contemporaine avec un article d'Yves Lostanlen consacré au quartier de Ragon et intitulé : "Une ruralité absorbée par la ville". Il nous parle de ces mutations accélérées des dernières décennies et qui sont déjà de l'histoire. La ferme des Valton à l'Aufrère, celles des Lefeuvre et Visonneau à Ragon appartiennent maintenant au passé et si l'on peut voir de temps en temps quelques bovins dans les prés voisins de la Fontaine-Laurent, il faut s'attendre à les voir disparaître rapidement. Le monde rural aura alors totalement disparu.

Bonne lecture à tous donc et si vous avez oublié de renouveler votre adhésion, pensez-y. C'est la condition de survie de ce bulletin.

Le président,  
Michel Kervarec



## Arthon, Vertou et .....Nociogilos Quand mourut la langue gauloise ?

Par Michel Kervarec

Dans le n° 67 de notre bulletin, j'ai présenté un état de mes recherches sur la toponymie gauloise au sud de la Loire. Le travail m'a amené à revoir un certain nombre d'idées sur l'histoire linguistique de notre pays, plus particulièrement sur la langue des Gaulois, laquelle à certainement résisté des siècles avant de mourir.

Au milieu du 5<sup>e</sup> siècle, Sidoine Apollinaire écrivait que l'aristocratie arverne venait tout juste d'apprendre le latin et se débarrasser, selon ses dires, de la "crasse gauloise". Il parlait des élites, mais il est évident que le peuple continua à parler la langue de ses pères très longtemps encore. On ne doit surtout pas s'imaginer que tout le monde parlait latin à Ratatium. On en était certainement très loin et, même après la chute de Rome, le gaulois restait d'usage.

Ceci à des incidences sur la façon d'écrire l'histoire. Ainsi, lors de leur migration qui s'étend, par vagues, du milieu du 5<sup>e</sup> siècle au 7<sup>e</sup> siècle, les Bretons trouvèrent sur place un peuple de langue celtique dans les campagnes, voire en partie dans les villes.

Au nord du département, dans la zone de pénétration bretonne, c'est-à-dire à l'ouest-nord-ouest d'une ligne allant de Bouée, sur la Loire, à Malville, Vigneux, Héric, Nort, Abbaretz, Issé, Saint-Vincent-des-landes, Lusanger et Sion-les-Mines, les noms de communes ont soit une base gauloise, soit une base bretonne, jamais latine. Pontchâteau est une traduction. On avait primitivement Briva (le pont en gaulois) d'où le gallo-romain Brivates portus. La rivière Brivet en garde la trace. Les Bretons – qui avaient la citoyenneté romaine – utilisaient déjà le mot latin *ponte*. Ils sont, paradoxalement, à l'origine de la latinisation. Ils avaient aussi adopté le latin *castellum* (*castell* en gallois).

Nous allons donc examiner trois constructions du sud de la Loire : Arthon, Vertou et *Nociogilos*, ce qui correspond au village de Saint-Barthélémy en Saint-Julien-de-Concelles, centre primitif de la paroisse concernée.

### Arthon

J'ai traité de ce nom de lieu dans le bulletin 67 avec une seule conviction : il était gaulois. Les toponymistes y ont vu un nom de personne *Artos* dérivé du nom de l'ours, *arth*, ce qui m'a influencé. Mais aujourd'hui, je rejette totalement cette hypothèse. Je considère le mot gaélique *art*, qui désigne la pierre et le mot *onna* qui, en gaulois, désigne l'eau et peut s'adapter à la rivière, au ruisseau, au marais ou à la mer, selon le site.

Le problème est que le bourg d'Arthon n'a rien de tout ça. Je me suis alors souvenu qu'on y avait identifié un aqueduc en pierre, lequel allait capter les eaux d'une source située au nord-est de l'actuelle commune pour les amener à une villa situé à Arthon même. Le nom signifie donc le canal en pierre.

### Vertou

*Vertavus* au 9<sup>e</sup> siècle soit une base *Vertaw*.

Lorsque j'ai travaillé sur l'ouvrage *Terroir et Moyen Âge au Pays Nantais*, j'ai eu à traiter de ce nom auquel je prêtais une origine latine.

Cependant, quelque chose me gênait : la Vertonne, ruisseau affluent de la Sèvre, en rive droite. C'est le ruisseau de mon enfance, à l'époque coulant à travers la campagne. Autrefois, les moines avaient fait construire un barrage sur son cours et des viviers sur les rives de l'étang de retenue, d'où les noms les Viviers et le Pré aux Moines.

Or, la Vertonne a *onna*, ici à valeur de ruisseau de Vertou. Mais ce nom serait alors lui aussi gaulois.

Un fait allait m'en convaincre : l'existence d'un lieu-dit ancien Vertou à Olonne (Vendée) près de la rivière Vertonne, affluent de l'Auzance. Cette Vertonne est franchie par un ouvrage dit pont de Vertou. La paroisse a été fondée par Martin de Vertou, mais ceci n'explique pas cela.

Certes, il y a eu transfert de nom, mais pour que cela ait pu se produire, il faut accorder une valeur religieuse au lieu. Je suppose que Martin avait détaché quelques moines de Vertou en un prieuré. Vertou est donc le nom du monastère comme il est celui du prieuré. Je décompose alors en *wer* (gallois *gwer*) et *taw* (*taw* en gallois), soit ombre et silence.

Le monastère de Vertou aurait été fondé en 570 et la maison religieuse d'Olonne forcément plus tard. Ceci signifie que les moines avaient encore le gaulois pour langue maternelle, le latin étant réservé à l'usage religieux et sans doute à l'usage du commerce urbain et de l'administration.

### Nociogilos

Au 7<sup>e</sup> siècle, c'était encore le nom donné au village de Saint-Barthélémy en Saint-Julien. Des fouilles archéologiques ont montré qu'il y avait là une station gallo-romaine avec des thermes sous la chapelle médiévale.

La paroisse primitive dédiée à Sainte Quine (Eulalie) y avait son siège et les terres voisines du village avaient encore le nom de cette sainte. Tombée dans la dépendance du Mans, un de ses évêques transféra le siège et la dédicace de la paroisse (Julien est honoré au Mans).

Si *Nociogilos* était resté centre paroissial puis communal, nous aurions aujourd'hui Nieul ou Nueil.

La toponymie française a de nombreux noms similaires ou de composition voisine, ainsi Mareuil (*Marogilos*), Auteuil (*Altogilos*), Breteuil (*Britogilos*) etc.

Les toponymistes comme Dauzat ont fait un rapprochement entre le final - *euil* et le gaulois *ialo* qui désigne une clairière, repérable dans les divers Noyal (et Noyal) la nouvelle clairière.

C'est une méthode que je récuse. On doit partir sur les formes les plus anciennes d'un toponyme et, avec *Nociogilos*, nous avons une construction gauloise intacte que nous devons examiner sans préjugé en nous aidant des dictionnaires de gaélique et bretonique.

Le final - *os* est un équivalent de nos formations en -*ière* ou -*erie*. Il y a une permanence *gil*, selon moi une forme mutée de *kil*, *kill* ce qui, en gaélique, désigne l'ensemble paroissial : église et cimetière.

Je rapproche *nocio* du gaélique *nosuil*, ce qui signifie coutumier. Nous aurions alors l'église et cimetière coutumiers.

Dans le cas de Mareuil, *maro* signifie grand ; dans le cas de Auteuil, *alto* signifie haut ; dans le cas de Breteuil, *brito* signifie breton, toujours un adjectif en rapport avec un centre paroissial.

*Nociogilos* peut difficilement avoir été créé avant le 6<sup>e</sup> siècle. C'est alors seulement que virent le jour les paroisses de Vertou, Le Bignon, Pont-Saint-Martin, etc. et ceci vers la fin de ce siècle.

A l'aube du 7<sup>e</sup> siècle, on parlait donc toujours gaulois dans les campagnes de la région.

Michel Kervarec

Arthur Le Moyne de la Borderie est un historien du 19<sup>e</sup> siècle auteur, entre autres ouvrages, d'une importante *Histoire de Bretagne* en six volumes.

Evidemment, plus personne n'écrit l'histoire comme on le faisait à l'époque. Néanmoins, il nous a paru intéressant de citer un texte relatif à l'abbaye de Vertou, fondée par Martin, archidiacre de Félix, évêque de Nantes, vers 560-570. On lit :



Dagobert

« Sous le règne de Dagobert (620-630) – survint – un (...) incident curieux à la porte de Nantes, au monastère de Vertou. Le roi, fort généreux envers ses leudes, leur ayant distribué une bonne partie des terres de la couronne, eut l'idée – bien des fois depuis mise en pratique – de rétablir son domaine aux dépens des gens d'église : rien de facile comme de piller ceux qui par état ne peuvent se défendre. Dagobert était poussé dans cette voie par son maire du palais (...) appelé Centulfe, qui chargé d'exécuter ces spoliations y faisait bien entendu de beaux bénéfices. Le roi d'ailleurs était bon prince, il se bornait à soulager les maisons ecclésiastiques de la moitié de leurs biens et leur laissait l'autre. Les moines de Vertou, en face de cette

mesure générale, se voyant traités ni mieux ni pis que leurs confrères, ne crièrent pas trop. Centulfe, les trouvant de si bonne composition, persuada au roi de les tondre de nouveau et de les réduire au tiers de leur domaine primitif :

- *Qu'on-ils besoin de tant de terres, disait-il, puisque leurs vœux les obligent à se contenter de vivres et de vêtements modestes ? Il leur restera encore bien de quoi s'entretenir, et nous qui faisons la guerre au service du seigneur roi, ils nous laisseront ainsi quelque petite chose.*

Le roi les renvoie à Vertou pour achever son pillage. Les moines lui font bon accueil ; il n'avait pas été trop gênant à sa première visite. Il proteste encore cette fois de ses bons sentiments pour eux, mais alléguant la nécessité inéluctable d'exécuter les ordres du roi, il se prépare à les raser jusqu'à l'os. Les moines se fâchèrent à la fin ; livrant à Centulfe les bâtiments extérieurs du monastère, ils se retirèrent très marris dans leur clôture et passent la nuit à prier contre leurs persécuteurs. Centulfe et les bons vivants ses compagnons n'en font que rire et commencent par se mettre sur la conscience, aux frais des moines, un excellent dîner où le vin coule à flot. Puis, le maire du palais s'en va dans un beau lit (...) cuver ce vin moelleusement – Au milieu de la nuit, on l'entend jeter des cris lamentables. On va à son secours ; il est là se tordant convulsivement sur sa couche, avec un trou au ventre par où s'échappent ses entrailles :

- *Je vois ! crie-t-il, je vois les deux patrons de l'abbaye, saint Martin de Vertou et saint Jean-Baptiste ; celui-ci me laboure les côtes à coups de pieds, l'autre ne casse la tête à coups de crosse !*

Avant le matin, il était mort, ses compagnons en fuite. Nul ne toucha plus aux terres de l'abbaye de Vertou. –

*Conclusion : les biens d'église s'avalent aisément, la digestion est plus difficile » .*

Ce texte fut écrit en 1896 alors que se développait la lutte entre l'Eglise et l'Etat

républicain qui allait aboutir à la séparation. La Borderie était monarchiste et bien sûr, catholique fervent.



Statue de saint Martin de Vertou

### **Saint Hermeland ou Herblain**

---

Après avoir traité de l'abbaye de Vertou, Arthur de la Borderie évoque le concile qui se tint à Nantes au milieu du 7<sup>e</sup> siècle puis la fondation du monastère d'Indre. Il écrit :

*« Une vingtaine d'année après la mort de Centulfe, un concile se tint à Nantes en 658, dont les canons nous ont été*

*conservés. Trois de ces canons sont curieux pour les mœurs du temps.*

*Le 15<sup>e</sup> prouve qu'il existait à cette époque grand nombre de confréries, collèges ou associations de laïques où la religion jouait sans doute un rôle important, mais dont le but principal semble avoir été une sorte de garantie ou d'assistance mutuelle dans l'ordre civil.*

Quelques auteurs ont cru trouver là le germe des communes jurées du moyen-âge. Sans aller si loin (d'autant qu'il n'y eut jamais guère de communes jurées dans l'Ouest de la France), on peut à bon droit y voir le principe des corporations d'arts et métiers si répandues depuis, et peut être même de nos corps ou généraux de paroisse rurales.

Le 19<sup>e</sup> canon défend aux femmes d'intervenir et de parler dans les assemblées publiques et les tribunaux. Cette éloquence féminine n'a pas de quoi nous étonner beaucoup, d'autant qu'elle était, nous dit-on, encouragée par les hommes. Mais il est intéressant de constater la nature des délibérations où elle se produisait : il ne s'agissait point d'intérêts privés, de petites affaires, mais bien, dit le concile, « des intérêts de la nation et des affaires du royaume ». Voilà ce que discutaient librement et publiquement en assemblée solennelle, les hommes, même les femmes du VII<sup>e</sup> siècle. Et les congrès féministes tonnent contre la barbarie du moyen-âge : ô ingratitude !

Enfin, le 20<sup>e</sup> canon condamne comme idolâtrie les restes des superstitions druidiques encore très vivantes dans l'Ouest de la Gaule, le culte rendu aux pierres antiques, aux arbres sacrés. Il ordonne de déraciner ceux-ci, de renverser celles là et des les enfouir là où leurs dévots ne pourront les retrouver. Ce canon a dû faire détruire bien des monuments mégalithiques. Du moins n'était-ce pas pour empierrier les chemins vicinaux.

La fin du VII<sup>e</sup> siècle fut marquée par la fondation d'une belle abbaye bénédictine près de Nantes sur la Loire.

L'histoire de cette fondation est curieuse à étudier ; elle manifeste bien la situation différente, au point de vue religieux, de la Bretagne armoricaine et des cités gallo-frankes qui en étaient limitrophes. L'évêque de Nantes Pasquier (675) déplore la disette de monastère existant dans ces parages, particulièrement dans son diocèse. En Bretagne, au contraire, il n'y avait que cela. Mais aux environs de Nantes, en pays gallo-frank, on n'en peut à cette époque citer que trois –

Saint Florent de Glonne, Vertou, Noirmoutier tout fraîchement né – et pas un de ces trois n'était dans le diocèse nantais. Pasquier donc, dans sa prédication, ayant décrit la perfection de l'état monastique, ses auditeurs fort impressionnés par cette peinture, le sollicitent vivement d'établir dans leur territoire (...), c'est-à-dire dans son diocèse, une colonie de moines. Fort de leurs vœux, l'évêque alla demander à Lambert, abbé de la célèbre maison de Fontenelle (aujourd'hui Saint-Wandrille) au pays de Caux, quelques religieux pour fonder près de Nantes un nouveau monastère. Lambert (675 à 680) lui en donna douze, à la tête desquels il mit un moine appelé Hermeland. Frank de noble race né à Noyon, qui avait quitté pour le cloître le poste d'échanson royal à la cour mérovingienne.



Abbaye de Saint-Wandrille

A peine arrivé à Nantes, Hermeland prit une barque et descendit la Loire, cherchant un site propre à son dessein. Deux lieues au-dessous de la ville, il vit dans le fleuve même, vers la rive droite, une île au milieu de laquelle une haute colline couverte de bois touffus s'encadrait dans une ceinture de vignes, de prés et de jardins. La beauté du lieu le tenta, il débarqua ; l'ombre et le silence des bois le déterminèrent, et pour exprimer la paix dont il comptait jouir dans cette solitude, il appela l'île Antrun, antre ou grotte écartée, dont on a fait Aindre ou Indre, aujourd'hui Basse-Indre. Vis-à-vis cette île et vers le milieu du fleuve, il en aperçut une autre à

peu près semblable mais un peu plus petite, où il ne trouva qu'une chapelle dédiée à Saint Martin et, autour, quelques bergers paissant leurs troupeaux. Il l'appela Antricinum, petit antre, dont on fit ensuite le nom d'Aindrete ou Indrette.



Carte d'Indre

L'évêque de Nantes lui donna volontiers ces deux îles, et de suite dans la plus grande, grâce aux libéralités de ce prélat et de ses bons diocésains, un monastère tout entier s'éleva, dont la sainteté d'Hermeland fit bientôt une abbaye des plus florissantes. Cette fondation doit être de 680 ou 681 au plus tard, car en 682, Taurinus, successeur de Pasquier sur le siège de Nantes, assistait au concile de Rouen. Sur la requête de ce successeur, aux dernières années du VII<sup>e</sup> siècle, le roi Childebert III (qui régna de 695 à 711) prit le nouveau monastère sous sa sauvegarde et lui accorda une charte d'immunité. L'époque de la fondation est bien établie par ces synchronismes.



Childebert III

L'établissement matériel de l'abbaye d'Aindre fut une opération plus compliquée que celui d'un lann breton. Chaque moine breton fabriquait lui-même sa cellule tellement quellement ; les bâtiments d'usage commun n'étaient guère (...) que de grands hangars clos ; on prenait plus soin de l'église, d'habitude pourtant assez modeste puisqu'on lui donnait seulement le nom d'oratoire. Ici, tout à un aspect plus solennel : pour satisfaire aux besoins des moines, il faut plusieurs édifices, il faut des cloîtres ; on ne se contente pas d'une seule église, il en faut deux tout de suite, l'une en l'honneur de saint Pierre, l'autre en l'honneur de saint Paul.

Ce ne sont pas les bras de moines qui érigent toutes ces constructions, pendant que les ouvriers travaillent, ils prient ; on requiert en outre le concours de tous les voisins ; car ici on n'est point, comme chez les Bretons armoricains, dans le fond d'une forêt, on est près d'une ville très commerçante, dans un pays déjà bien peuplé. Ces églises ne sont point de modestes oratoires, mais des basiliques à trois nefs avec plusieurs chapelles : dans celle dédiée à saint Paul, l'abside de la nef méridionale avait un autel placé sous l'invocation de saint Wandrille. L'évêque avec tout son clergé (...) vint solennellement faire la dédicace.

Cette abbaye, abritée sous la faveur royale, eut de suite des possessions considérables. Les deux paroisses nantaises encore existantes sous le vocable d'Hermeland (Saint-Herblain et Saint-Herblon), l'une près de Nantes, l'autre près d'Ancenis, nous montrent ses domaines se déployant le long de la Loire ; d'après la Vie du saint, en effet, la paroisse de Pouillé (Pauliacum) en faisait aussi partie. Hors du diocèse de Nantes, tout près de Rennes, autre domaine marqué aujourd'hui par la paroisse de Saint-Erblon. Plus loin, dans le Cotentin, des donations considérables faites à Hermeland l'obligèrent à établir à Orglandes une cellae ou monastère dépendant de son abbaye. Au sud de la Loire, en Aquitaine, il avait aussi plusieurs cellae ou monastère secondaire, deux entre autres appelés Créon et Colon. Toutes ces possessions étaient assurées à la maison d'Aindre par des chartres fort en règle.

Nous sommes, on le voit, en présence d'une création quasi administrative bien alignée, bien régulière, bien correcte. Nos lann bretons ne sont pas si bien peignés que cela : ils semblent plus fourmillants, plus agissants, plus vivants.

Voici un trait de mœurs, bien minuscule, mais qui tranche nettement la différence entre moine franks et moines bretons. Saint Hermeland avait érigé dans son monastère, en dehors de ses deux basiliques, un oratoire, nous dirions une chapelle, en l'honneur de saint Léger, martyr de fraîche date (678) très populaire chez les Franks. Un jour d'été, le pieux abbé lisait les saintes Ecritures à l'ombre d'un bel arbre voisin de cet oratoire, dont les feuilles étaient couvertes de chenilles ; ces misérables insectes, tombant à chaque instant sur le divin texte, interrompaient de la façon la plus désagréable la lecture du bon père, qui, prenant cet ennui en patience, se bornait à secouer tranquillement le feuillet du livre pour se débarrasser des collantes bestioles. Mais un moine accompagnant l'abbé comme c'était la règle, très agacé par les chenilles, dès qu'il en voyait à terre, les écrasait rageusement. Hermeland réprima ce geste, sous prétexte que cet ennui leur était envoyé par la volonté de Dieu – On n'a pas affaire là, on le voit bien, à des moines agriculteurs comme l'étaient par vocation professionnelle tous nos Bretons. Pour ceux-ci, les chenilles, toutes les vermines dévorant les herbes, les blés, les feuilles étaient des ennemis capitaux, irréconciliables, entièrement exclus de leur charité, qu'ils auraient maudits et écrasés plutôt deux fois qu'une.

Hermeland fut heureux d'avoir obtenu du roi Childebert un diplôme solennel incommutable, plaçant son monastère et tous ses biens sous la sauvegarde royale. Car, après Taurinus, l'église de Nantes tomba sous la domination d'un intrus appelé Agatheus, comte de Rennes et de Nantes, qui s'empara du titre épiscopal de ces deux villes pour jouir du temporel des deux sièges, sans songer, bien entendu, à faire aucune fonction religieuse puisqu'il était purement laïque et même, dans son administration, un laïque brutal, cruel, injuste. S'il n'avait été tenu en

*respect par l'immunité royale, cet intrus cumularde n'eut pas manqué d'étendre ses griffes sur les beaux domaines de l'abbaye d'Aindre. Il y vint même un jour flairer cette proie opine, sous prétexte de rendre visite à l'abbé, dont la vertu, la sainteté étaient vénérées de tous si ce n'est d'Agatheus, qui mettait dans cette démarche plus de sceptique curiosité que de respect. Le saint le reçut avec courtoisie, lui offrit au réfectoire le vin du monastère, mais il le réprimanda vertement sur ses usurpations, ses injustices et ses cruautés. Cette nature barbare fut émue, domptée par la hauteur, la fermeté de cette parole qui, sans crainte, sans ménagement, le menaçait, le jugeait au nom de Dieu. Il s'inclina, il subit avec patience et respect cette leçon et même en profita ; il ne lâcha pas pourtant les biens ecclésiastiques dont il jouissait indûment ; mais il montra désormais dans l'exercice de son pouvoir*

*moins de brutalité et plus de justice. Grand triomphe pour Hermeland et grand bienfait pour les peuples.*

Evidemment, personne ne prend plus à la lettre la Vie de tel ou tel saint pour écrire l'Histoire, mais nous sommes obligé de nous en contenter faute de mieux.

Hermeland fonda les paroisses de Bouaye et Saint-Léger au sud de la Loire. Je suppose que c'est lui qu'il faut reconnaître dans le nom de Balinière, toponyme à rapporter aux lieux-dits le Roc Harbalain ou la Roche Balin lesquels s'inscrivent dans le premier site, ceci en rapport avec la lutte contre la survivance du culte des pierres.

Michel Kervarec

Dans un précédent « Ami de Rezé » (n°56, décembre 2008) j'avais évoqué l'histoire des Guémadec, vicomtes de Rezé aux 16<sup>è</sup> et début du 17<sup>è</sup> siècle. La fin tragique des deux derniers Guémadec, deux frères, l'un en 1606, l'autre en 1617 mérite d'en relater l'histoire plus longuement.

Pour se replacer dans le contexte de l'époque, Henri IV a été assassiné par Ravailac en 1610 et la régence conduite par la mère du jeune roi Louis XIII, Marie de Médicis, laquelle est secondée par l'un de ses compatriotes italiens, Concino Concini bientôt fait maréchal d'Ancre – bien qu'il n'ait jamais commandé à aucune troupe – est marquée par une période de troubles politiques. Les princes sont les principaux acteurs de ces troubles et les Etats généraux – rassemblant les trois ordres du royaume, la noblesse, le clergé et le tiers état – réunis à la fin de 1614 ne les calmèrent nullement. Les querelles religieuses opposent toujours catholiques et protestants, quinze ans après l'édit signé à Nantes par Henri IV, qui avait marqué la fin des guerres de religion et les querelles politiques que la noblesse entendait régler au fil de l'épée divisent le royaume ! Rezé est à cette époque en première ligne des événements qui secouent alors la Bretagne. Le gouvernement de la province avait été confié au « bâtard de Vendôme », César, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées auquel on avait fait épouser la fille du fameux duc de Mercœur, le fougueux gouverneur de Bretagne qui avait prit, ici, la tête de la Ligue, le parti des « ultras catholiques ». Enfin c'est le duc de Montbazon qui devint gouverneur de la ville et du château de Nantes. Celui-ci viendra à Rezé dès le 5 janvier 1599 parrainer en l'église Saint-Pierre un enfant du sieur de l'Esnaudière (les Naudières), Jean de Guiheneuc.(1)



Nantes au 17<sup>è</sup> siècle, vue du pont de Pirmil (lithographie)

### Rezé au début du 17<sup>ème</sup> siècle

Mais venons-en à la famille de Guémadec. A cette époque, le château des sires de Rezé, de « Rezay », écrivait-on alors, n'existe plus. Il y a tout lieu de

penser, avec Michel Kervarec (2), que ce château, qui se dressait à Pont-Rousseau au lieu dit la Salle, avait disparu lors des guerres bretonnes entre Charles de Blois et Jean de Montfort, au milieu du 14<sup>ème</sup> siècle. Un autre château, probablement celui des

seigneurs des Pallets, dont les terres rezéennes s'étendaient du Seil, au nord, jusqu'à la Galarnière au sud, de la Balinière à l'est au Bas Landreau à l'ouest, se dressait entre Pont-Rousseau et le bourg. Un contemporain érudit, Dubuisson-Aubenay (3), chargé par le roi de visiter la province en 1636, dans ses écrits « itinéraire de Bretagne » raconte ce qu'il voit à Rezé (extraits) : « (...) mais la plus grande marque d'antiquité de Rezey est que non seulement ils croyent avoir eu là autrefois une grande ville (et disent les paysans, l'ancienne ville de Nantes), mais aussy un chasteau dont la place, accompagnée de quelques mazures à fleur de terre et non reconnaissables, porte encor ce nom. Elle est au milieu des vignes qui portent le vin blanc, dont j'ay beu d'assez passable, et maisme du claret, dont ils couchent les vignes à fleur de terre entrelacées en forme de treille (...). Joignant ce chasteau, prez des moulins à vent, il y a 20 ou 30 ans, fut découverte par un vigneron travaillant la terre, une cave ou grotte en laquelle il y avait une niche ou fenestre bouchée, et là dedans des phioles pleines de verre pleines, les unes d'ossemens, les autres d'eau de senteur, et des lacrymatoires aussy de verre, qui furent recueillies par le sieur de la Rivière Rouillé. Et moy maisme je vois un grand médaillon en bronze, tout effacé, d'Antonin, entre les mains d'un paysan, et en ay achepté d'un autre un Domitian d'argent et une monnaie d'un roy Charles de France, trouvée dans les vignes en labourant ; et les paysans appellent cela des Sarrazins (...). »

Outre l'indication témoignant de l'occupation du lieu dès l'époque romaine, ce texte désigne l'existence, encore, d'un château en ruine à proximité des vignes jouxtant le bourg et des moulins du Grand Clos, près du Port au Blé, actuellement rue Emile Zola. En 1603, une autre famille appelée à marquer l'histoire de Rezé, apparaît alors (4) : un gentilhomme breton d'origine florentine, Pierre de Monti hérite par mariage de la terre et seigneurie de la Chalonnaire (actuel château de Rezé) dépendant de la vicomté de Rezé. Les sires de Guémadeuc possédaient la vicomté de Rezé par alliance avec les Trévécars, depuis 1525 (5). Mais de fait, cette famille bretonne, Madeuc de Guémadeuc,

originaire de l'actuel département des Côtes d'Armor, par ailleurs barons de Blossac et de Québriac (Ille et Vilaine), devait vraisemblablement peu se rendre à Rezé où elle ne possédait pas de résidence. Le père des deux jeunes gens dont il va être question, Thomas de Guémadeuc, seigneur de Blossac et vicomte de Rezé, resté fidèle au roi Henri III durant les guerres de la Ligue, sera d'ailleurs tué par un lieutenant du duc de Mercœur, d'Avaugour, à Rennes, le 11 juin 1592. Il n'avait que 36 ans et il laissait une veuve, Jacqueline de Beaumanoir et 7 enfants, de 4 à 12 ans parmi lesquels le nouveau vicomte Toussaint de Guémadeuc, âgé de 10 ans et son jeune frère Thomas, 6 ans !

### Toussaint de Guémadeuc tué en duel

En 1598, avec la signature de l'édit de Nantes, la paix est revenue dans le royaume. Le jeune vicomte de Rezé a 16 ans. En 1599, sa cousine Hélène de Beaumanoir épouse René de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye et lieutenant général en Bretagne. Malheureux mariage : l'époux se montre violent et particulièrement brutal à l'égard de sa jeune femme. En 1604, Hélène s'enfuit du domicile conjugal afin d'échapper aux brutalités de son mari. Las, ce dernier la rattrape et la malheureuse va continuer d'endurer le calvaire qu'on imagine. Deux ans plus tard, n'en pouvant plus, elle fait appel à son cousin Toussaint de Guémadeuc. L'honneur familial est souvent une des motivations à l'époque pour provoquer en combat singulier celui qui y porte atteinte.



Gentilhomme au début du 17<sup>e</sup> siècle

Les chroniques du temps débordent d'exemples : les duels, voire les assassinats

sont monnaie courante. Je citerai l'un d'entre eux qui témoigne de la violence qui régnait alors. Il s'agit du double « duel » qui opposa, en janvier 1613 à Paris le chevalier de Guise, fils du duc tué en 1588 sur l'ordre de Henri III, aux barons de Luz père et fils. Cette anecdote est citée dans les mémoires de Tallemant des Réaux (6). Le chevalier tua purement et simplement le baron qui s'était vanté d'avoir su le dessein du roi de faire tuer M. de Guise à Blois, 25 ans plus tôt ! : « *il (le chevalier) ne lui donna pas le temps de descendre de son carrosse et ce bonhomme avait déjà un pied dans la portière* ». Trois semaines après, le fils du baron de Luz ayant, à son tour, provoqué le chevalier de Guise en duel, ce dernier le tua « *en galant homme* ». Le chevalier fut puni par le destin : un an plus tard « *il se mit étourdiment devant un canon qu'on éprouvait, le canon creva et le tua* ».

Toussaint de Guémadeuc, répondant aux supplications de sa cousine, ne pouvait pas faire moins que de provoquer en duel l'impudent mari brutal avec son épouse. Le combat eut lieu début décembre 1606. Mais Tournemine, plus adroit que son cousin par alliance tua le jeune Guémadeuc. Ce dernier en s'affaissant a tout juste le temps d'atteindre Tournemine au genou. Justice sera cependant faite aux yeux des Guémadeuc puisque Tournemine mourra des suites de ses blessures, quelques mois plus tard. L'honneur avait coûté la vie à l'aîné des fils Guémadeuc. Le jeune vicomte de Rezé avait 24 ans. Il est inhumé à Québriac le 4 décembre 1606.

### La révolte des princes

Le projet de mariage que la reine-mère, devenue régente, projette pour le jeune roi Louis XIII avec une princesse espagnole met le feu aux poudres. N'attendant qu'un prétexte pour se révolter, les princes, Condé, Mayenne, Nevers, Mantoue, Bouillon, Longueville, quittent la cour et tentent de faire prévaloir leurs droits de grands féodaux. Le 19 avril 1614, le duc de Vendôme, demi-frère du roi, gouverneur en titre de la Bretagne, enfermé au Louvre dans l'appartement de sa femme afin qu'il ne puisse se joindre aux rebelles, réussit lui aussi à s'enfuir sous le déguisement d'un page. Il prend le chemin de la Bretagne. A

Nantes, la ville reste fidèle au roi ainsi que son gouverneur, le duc de Montbazou. Mais celui-ci, également gouverneur de Normandie, est à Rouen. En août, le roi suivit de sa cour, vient à Nantes (7), à l'occasion de la réunion des Etats de la province et dans le but de préparer les Etats généraux du royaume. En son honneur, le bureau de la ville donne le spectacle d'un combat naval sur la Loire, vis-à-vis de la Fosse. A cet effet, on fit venir du Croisic 7 galions de combat et leurs équipages. Festivités et feux d'artifice marquent pour le peuple le déplacement royal.

Qu'étaient les Etats de Bretagne ? Suite à l'union de la Bretagne à la France, les Etats de Bretagne, ancienne cour souveraine du duché, étaient devenus l'assemblée provinciale de la province de Bretagne. Ils réunissent des membres du haut clergé, un grand nombre de nobles et des délégués des 42 villes de la Bretagne. Les Etats s'assemblaient exclusivement sur convocation du roi et dans la ville qu'il décidait à partir de 1599, annuellement (tous les deux ans à partir de 1632). A l'occasion de l'ouverture des Etats de 1614 à Nantes, le lundi 18 août, le duc de Vendôme, qui tenait alors Vannes, vient à Nantes faire sa soumission. « *Servez-moi mieux pour l'avenir que vous n'avez fait par le passé, lui dit le roi, et sachez que le plus grand bonheur que vous avez au monde, c'est d'être mon frère.* »

Les Etats de la province demandèrent au roi la démolition de la tour de Pirmil qui leur fut refusée, par contre le roi consentit à la démolition du château de Touffou et à celui de Guérande. En décembre 1614, se tinrent à Paris les Etats généraux, sensés rétablir la paix. La trêve avec les princes fut de courte durée. A l'été 1615, alors que le roi se rendait en Guyenne pour son mariage, la ville de Nantes s'enferme derrière ses remparts face aux menaces des princes. Lors de l'hiver très rude 1615-1616, la menace se fait plus vive : les troupes du duc de Vendôme sont à Ancenis alors que celles du duc de Soubise, un des chefs de guerre huguenot avancées jusqu'au Pellerin, faisaient des ravages dans le diocèse et menaçaient de passer la rivière et de s'étendre jusqu'aux faubourgs de Nantes. Les troupes royales tiennent

garnison à Rezé pour défendre la ville, au sud. Le duc de Retz, pour sa part, fidèle au roi devait bénéficier de l'aide des troupes royales pour résister à Soubise. *« Le 4 avril 1616, le bureau de ville accorda dix mille pains de munition aux troupes du roi qui étaient dans les paroisses de Rezé et de Bouguenais pour décharger d'autant les paroisses de la campagne qui devaient, jusqu'au 15 avril, fournir vingt mille pains de munition ».*



César de Bourbon, duc de Vendôme (1594-1665)

Nouvelle trêve au printemps, le roi mande au duc de Montbazon de faire cesser la garde de Nantes : *« les troupes du roi qui étaient à Rezé, à Bouguenais et autres lieux voisins de la ville eurent l'ordre de se retirer et de sortir du diocèse et, pour éviter le dégât qu'elles auraient pu faire en se retirant, M. de Montbazon ordonna à la ville de leur fournir du pain pour deux jours ».*



Hercule de Rohan, duc de Montbazon ((1568-1654)

## Un Guémadeuc assassin ?

On ne sait si Thomas de Guémadeuc, vicomte de Rezé depuis la mort de son frère, mais également gouverneur de Fougères, a fait le déplacement aux Etats de 1614 ! Il semble toutefois que la plus grande partie des gentilshommes bretons embrassèrent la révolte des princes : ils parvinrent à gagner le sire de Guémadeuc (8), qui feignit, au cours de l'année 1616, de se laisser surprendre, et leur livra le château dont il était gouverneur. Là se situe un événement décisif quant au destin du jeune vicomte. Lors de l'assemblée des Etats de Bretagne, à Rennes, une querelle de préséance l'oppose à un autre gentilhomme breton, le baron de Névet (d'une seigneurie de Cornouaille), également député aux Etats. L'incident est conté dans une *Histoire du règne de Louis XIII* publiée un siècle plus tard (9) : *« (...) L'assemblée était partagée, en sorte qu'une partie des députés se déclara pour Guémadeuc et l'autre pour le baron de Névet. Ces différents sentiments ne contribuèrent pas peu à aigrir les esprits les uns contre les autres et à troubler l'assemblée. Guémadeuc, sensible à quelques termes un peu vifs que le baron de Névet laissa échapper contre lui, résolut de se venger. Il n'exécuta que trop tôt cette criminelle résolution : ayant rencontré le baron de Névet dans Rennes, il l'attaqua, le battit, le tua, sortit de Rennes avec tous ceux de sa suite, et revint à Fougères.... »* Cela se passa le 28 octobre 1616.

*« Le maréchal de Brissac, lieutenant du roi en Bretagne, voulant venger cet outrage, continue de nous conter cette « Histoire du règne de Louis XIII », assembla ses amis et quelques troupes, et fit venir quelques pièces de canon de Saint-Malo, dans le but d'assiéger Guémadeuc dans le château de Fougères. D'abord, ce baron amassa quantité de munitions de guerre et de bouche, appela ses amis à son secours et se disposait à une vigoureuse résistance. Le roi ayant appris ce qui se passait, envoya successivement trois exempts de ses gardes à Fougères, pour commander à Guémadeuc de remettre la place entre les mains de ses exempts et de venir en cour pour rendre compte de sa conduite. Ce baron balançait d'abord et*

*paraissait peu disposé à se rendre, mais enfin il se laissa persuader par ses amis et prit le parti de sortir du château et de venir en cour.... »*

La guerre des princes avait repris de plus belle. Si Condé est retenu au Louvre, le duc de Vendôme, un temps prisonnier, s'est échappé. Les troubles continuèrent d'agiter le pays et les villes bretonnes n'y échapperont pas. Mais bientôt, la situation politique va évoluer : le roi, lassé de ces guerres et de la régence exercée en son nom, fait arrêter puis exécuter le maréchal d'Ancre, le 24 avril 1617. Retenu depuis plusieurs mois à la cour du roi, mais « *peu content du succès de ses affaires, Guémadeuc part furtivement et revient à Fougères, dont il trouva le moyen de faire sortir l'exempt....* » (10) Nous sommes le 14 juillet 1617, et le vicomte de Rezé a repris le château de Fougères ! Il semble que le jeune vicomte de Rezé ait mal compris l'évolution de la situation politique depuis le printemps ! Voici, relatée dans cette Histoire du règne de Louis XIII, les conditions dans lesquelles Guémadeuc est finalement arrêté, jugé et condamné à mort :

#### **De l'arrestation à l'exécution en place de Grève**

*« (...) Ce procédé irrégulier (la prise du château de Fougères) indisposa si fort le roi contre Guémadeuc que sa majesté chargea le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, et le maréchal de Vitry, de marcher en diligence vers Fougères et de se saisir de Guémadeuc. Ce baron ayant été pris, fut emmené par la Normandie à Paris, où il fut enfermé à la Conciergerie. Quelques jours après, le roi adressa une commission à la chambre des vacations pour lui faire son procès. La cour y travailla sans relâche et rendit son arrêt le 27 septembre, par lequel Guémadeuc était condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève, sa tête portée à Fougères, son corps porté à Montfaucon et tous ses biens acquis et confisqués au roi. La femme de ce baron, ayant eu connaissance de l'arrêt qui avait été rendu contre son mari, alla se jeter aux pieds du roi pour lui demander sa grâce. Mais Louis XIII ne se laissa fléchir ni par les discours ni par les larmes de*

*cette femme. « C'est la justice, lui répondit-il, qui fait régner les rois, je la dois à mes sujets, et en cet endroit, je dois préférer la justice à la miséricorde. Pour ses biens qui me sont confisqués, je vous les redonne ». Toutes les remontrances et les recommandations de cette épouse désolée furent inutiles. L'arrêt fut exécuté, avec quelque modification toutefois, car le corps de ce baron, qui devait être emporté à Montfaucon, fut enterré aux Cordeliers. »*



Louis XIII (1601-1643) roi de France (1610-1643)

C'est ainsi que sont relatées les circonstances de l'exécution du malheureux vicomte de Rezé. Sur le passage par la Normandie, au moment de son arrestation, le journal d'Arnauld d'Andilly (11), contemporain relatant également les événements indique que M. de Vendôme et le maréchal de Vitry avaient obtenu la reddition de Guémadeuc en lui promettant de le sauver : « *le roi, pour leur donner espérance d'en venir à bout, leur mande de le mener au vieux palais de Rouen, au gouverneur duquel (Montbazou), sa majesté demanda de le garder avec autant de soin de que sa propre vie. Le mercredi 9 août, lorsque l'on n'y pensait point, M. du Rollet, ayant reçu commandement du roi, amena Guémadeuc avec 50 archers dans la Bastille* ». Arnauld d'Andilly nous relate ensuite l'existence d'autres supplications que celles de Mme de Guémadeuc : « *le 29 août, le roi étant prêt de tenir au foubourg Saint-Honoré le fils aîné de M. de Vendôme (Louis, futur cardinal de Vendôme, né en 1612) et d'aller dîner chez lui (où il y avait un festin préparé qui coûtait dix mil francs) revient des Feuillants se trouvant fort mal d'une colique. On dit que M. de Vendôme, Mme de Mercœur et Mme de Vendôme se voulaient jeter à genoux devant le roi après le dîner pour obtenir la grâce de Guémadeuc* ». Ce témoignage semble indiquer que l'arrêt de la cour avait bien été

rendu avant le 27 septembre, cette date étant celle de l'exécution. Ce que relate encore Arnould d'Andilly : « 27 septembre 1617 : Guémadeuc exécuté ; ordonné que sa tête serait portée à Fougères. Il mourut très courageusement et chrétiennement. Le roi eut une fermeté extrême à refuser sa grâce, et même lorsque M. de Vendôme et M. de Montbazon lui demandèrent sa tête après qu'il fut mort ; toutefois lorsqu'elle fut en chemin, le roi trouva bon que l'on ne l'y porta pas ».

Plusieurs autres écrits, notamment dans une correspondance des La Trémoille (12), évoquent le fait que Guémadeuc se serait également rendu coupable du meurtre d'un officier de cette famille, le sénéchal de la juridiction de Châtillon en Vendelais ! Un pamphlet de Dulaure publié pendant la Révolution française (13), mais dont les écrits seront contestés ultérieurement, précisera même : « Thomas de Guémadeuc fut condamné en 1617 au dernier supplice et fut exécuté à Paris, pour avoir assassiné le baron de Névet et le sénéchal de Châtillon, sous prétexte de lui demander justice, pour avoir deux fois de suite fait déterrer le corps de la mère de ce sénéchal, et l'avoir jeté dans un étang, afin de la priver de sépulture » ! Ce pamphlet semble davantage destiné à accréditer une thèse que les faits historiques semblent démentir : c'est bien la conduite de Guémadeuc, durant la révolte des princes qui lui valut ce destin tragique.

### **Les Guémadeuc entrent dans la famille de Richelieu**

Le disparu laisse une veuve éplorée, Jeanne Ruellan de Rocheportail et une fillette de 7 ans, Marie Françoise. Plusieurs amis des Guémadeuc eurent à pâtir du sort du jeune vicomte. Tout d'abord, le duc de Retz, lequel avait donné sa parole au roi lorsque Guémadeuc était à la cour, avant la prise du château de Fougères ; il s'ensuivit pour le duc une brouille avec le maréchal de Vitry, chargé d'arrêter Guémadeuc (14). Le gouverneur de Vitry, Philippe du Matz de Montmartin, vicomte de Terchant, parent par sa femme, une Beaumanoir, du vicomte de Rezé, tomba quant à lui en discrédit pour avoir pris position pour le baron de Guémadeuc (15).

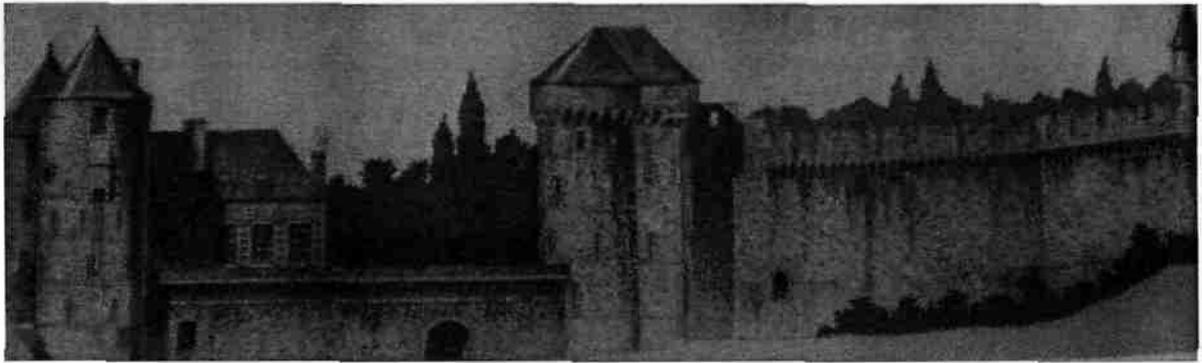
Mais le plus étonnant dans cette triste fin des Guémadeuc, c'est qu'après avoir failli être dépossédée de ses biens, la jeune héritière, Marie Françoise de Guémadeuc, reçut bientôt les faveurs du cardinal de Richelieu, l'ancien évêque de Luçon devenu principal ministre de Louis XIII. En effet, le cardinal donna la jeune protégée, lorsqu'elle eut 16 ans, à son propre neveu, François de Vignerot (fils de Françoise du Plessis, la sœur aînée du cardinal). Le mariage fut célébré le 26 juin 1626, moins de dix ans après l'exécution du vicomte de Rezé (16) !

Le fait est d'autant plus surprenant que ce François de Vignerot, général des galères, était l'héritier de Richelieu et la descendance née de l'union avec Marie Françoise de Guémadeuc porta le nom de Richelieu, à commencer par le fils aîné, Armand-Jean, futur duc de Richelieu (1629-1715) dont descendront le maréchal de Richelieu (1696-1788) et son petit-fils le duc de Richelieu (1766-1822), ministre des affaires étrangères président du conseil des ministres du roi Louis XVIII, sous la Restauration, de 1815 à 1818 et de 1820 à 1821. Les Richelieu, descendants des Guémadeuc, voilà un curieux détour de l'histoire !

Quand à la vicomté de Rezé, après la disparition du dernier Guémadeuc en 1617, elle passa au beau-frère de ce dernier, Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière, époux de Vincente Ruellan, sœur de Jeanne. Le nouveau vicomte de Rezé se trouve donc être le propre oncle par alliance de François de Vignerot, général des galères et neveu de Richelieu !



**Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu (1585-1642)**



Le château de Fougères (à gauche, la tour de Guémadeuc)

- 
- (1) « le protestantisme à Rezé aux 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, l'Ami de Rezé n° 24, juin 1996, Y. Vince
  - (2) « Terroir et moyen âge au pays nantais », Michel Kervarec, éd. du Petit Véhicule, Nantes, 1999
  - (3) « Itinéraire de Bretagne en 1636 », Dubuisson-Aubenay, d'après le manuscrit original édité par la société des bibliophiles bretons
  - (4) « Le château de Rezé' », Héliette Proust et Yann Vince, éd. Hérault, 1997
  - (5) « les Guémadeuc », l'Ami de Rezé n°56, décembre 2008, Y. Vince
  - (6) « Historiettes », mémoires de Tallemant de Reaux, publiées en 1840, bibliothèque numérique Gallica
  - (7) « Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Nantes », Abbé Travers, Nantes, 1841, bibliothèque numérique Gallica
  - (8) « Histoire de la ville de Fougères », InfoBretagne.com
  - (9) « Histoire du règne de Louis XIII, tome second » p. 365 à 367, 1716, F. Montalant, bibliothèque numérique Gallica
  - (10) Idem
  - (11) « journal inédit 1614-1620 » d'Arnauld d'Andilly (1589-1674) poète et écrivain, chez J. Techener, Paris, 1857, bibliothèque numérique Gallica
  - (12) « Les La Trémoille à Vitré pendant le premier 17<sup>ème</sup> siècle », correspondance de leurs agents 1609-1624, publié par J.L. Tulot, 2009
  - (13) « Liste des ci-devant nobles etc... » publiée en 1790-91, pamphlet de Dulaure cité par une réfutation de Paul L. Jacob dans « quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire », 1841, bibliothèque numérique Gallica
  - (14) « journal inédit 1614-1620 » d'Arnauld d'Andilly, op. cit.
  - (15) « Les La Trémoille à Vitré pendant le premier 17<sup>ème</sup> siècle »
  - (16) Généalogie des Guémadeuc et des Vignerot-Richelieu

THE  
MOUNTAIN  
VIEW  
CAMP  
AND  
THE  
MOUNTAIN  
VIEW  
CAMP  
AND  
THE  
MOUNTAIN  
VIEW  
CAMP

Qu'en fut-il des Rezéens face aux tribunaux révolutionnaires pendant les années de tension extrême de 1793 et 1794 ? Voilà le bilan que l'on peut dresser.

La Révolution avait créé les départements. Dans chacun d'entre eux, elle avait établi un tribunal criminel. Celui de Nantes vit le jour le 7 mars 1792.

Un an plus tard éclatait la révolte des campagnes de la région, surtout au sud de la Loire, où elle prit un aspect insurrectionnel. Face à cette situation, le tribunal allait devenir "extraordinaire" et siéger sans déssemparer.

Mobilisée pour y faire face, l'armée mit en place des commissions militaires formées dans l'urgence sur les lieux de conflit. Ainsi en fut-il d'une commission d'officiers qui ne fonctionna à Nantes que du 2 au 18 avril 1793. Six des personnes jugées furent condamnées à mort pour faits d'insurrection.

La commission militaire Lenoir eut une bien plus grande importance. Elle fonctionna du 30 octobre 1793 au 13 mai 1794 à Nantes.

Le tribunal criminel extraordinaire prononça en tout 273 condamnations à mort, 168 condamnations à la prison, 42 condamnations à la déportation, 171 renvois et 388 acquittements.

Parallèlement, la commission Lenoir, prononça 241 condamnations à mort, 75 condamnations à la prison, 299 renvois (faute de preuve) et 78 acquittements. Elle jugeait aussi les militaires convaincus de crimes. 51 d'entre eux furent condamnés aux fers.

La commission militaire de Noirmoutier se transporta à Nantes où elle siégea du 15 août au 8 décembre 1794. Elle y procéda à 12 condamnations à mort, 6 condamnations à la prison, 40 peines d'internement et une aux fers contre un

militaire. 25 personnes furent renvoyées faute de preuve et 115 acquittées.

La commission militaire d'Ancenis prononça 24 condamnations à mort, celle de Machecoul 15, celle de Châteaubriant 16 et celle de Guérande 2. La commission militaire de Legé, au cœur d'un pays en insurrection permanente, prononça 64 peines capitales.

La commission militaire Bignon est un autre cas. Elle suivait les armées lesquelles, elles-mêmes, suivaient les Vendéens en déroute sur la rive droite de la Loire. Elle naquit au Mans puis siégea à Laval, Châteaubriant, Blain, Savenay pour finir à Nantes. Elle eut à prononcer 2919 condamnations à mort, dont celles du château d'Aux (aujourd'hui La Montagne).

Voyons donc ce qu'il en fut des Rezéens jugés par ces divers tribunaux, à commencer par le tribunal criminel extraordinaire.

Le premier à comparaître fut "Louis Debruc-Labauche", âgé de 59 ans, autrement dit Louis de Bruc-Montplaisir, propriétaire de la Bauche-Thiraud, "ancien capitaine et maître de camp". En 1792, il avait fait une demande de domiciliation à Paris, ce qui ne fut pas retenu. Questionné au sujet de ses fils, il déclara les soupçonner d'émigration, mais ne pas en savoir plus.

Renvoyé pour complément d'information, il fut mis en liberté. Le 19 août 1793, le cas du "ci-devant privilégié" fut à nouveau évoqué. Le tribunal estimait que sa mise en liberté était entachée d'illégalité. Mais, ceux qui l'avaient dénoncé ayant eux-mêmes été condamnés à mort, les poursuites contre lui furent levées, et il put passer le reste des troubles en paix. Il conserva la Bauche-Thiraud.

Il faut attendre le 15 janvier 1794 pour voir un autre Rezéen comparaître devant ce tribunal : Joseph Pavageau, maçon à Pont-

Rousseau. Curieusement, le même jour, la commission militaire Lenoir jugeait son cas. Il était accusé de "brigandage", mais faute de preuve, on se contenta de le maintenir en prison.

Le 27 février 1794, comparut Sébastien Couaud, 38 ans, puis, le 14 mars, Nicolas Lemerle, 35 ans, laboureur. Tous deux furent libérés.

Julien Papin, 60 ans, jardinier, né à Haute-Goulaine mais domicilié à Rezé, eut moins de chance. Maintenu dans un premier temps pour complément d'enquête, il fut finalement convaincu d'avoir pris les armes contre la République, en particulier lors du siège de Nantes par les Vendéens. Il fut condamné à mort le 15 février 1794.

Le 24 février comparurent plusieurs femmes : Marguerite Agaisse, 50 ans, marchande de vin, née et domiciliée à Rezé ; Anne Guerlet, 17 ans ; Anne Agaisse, épouse Jeanneau, 54 ans, revendeuse ; Renée Gervaud, épouse Maillard, 47 ans. Elles reçurent toutes une "vigoureuse remontrance" pour leur incivisme. On lit : « La commission, délibérant, après une remontrance fraternelle prononcée par le président, vue que toutes ces femmes n'ont été incarcérées que pour des causes fanatiques et de légers accaparements de volailles et autres menues denrées, les prévenant qu'elles seront gravement punies si elles tombent en pareilles fautes, les renvoie hors d'accusation, etc. »

Le 3 mars 1794, comparurent Jeanne Dupré-Villaine, 60 ans, et Françoise Besnard, veuve Dupré, 57 ans. Il s'agit probablement de la sœur et de la belle-sœur de Jean-Michel Dupré-Villaine, curé puis premier maire de Rezé, parti en exil. Toutes deux domiciliées à Rezé, accusées de

fanatisme, furent libérées après une "vive réprimande sur leur incivisme".

Beaucoup plus graves étaient les cas de François David, 36 ans, rapeur de tabac et débitant à Pont-Rousseau, et de Anne-Marie Guillard, aussi 36 ans, son épouse, tous deux originaires de Rennes.

Ils étaient « convaincus d'avoir été au devant de Charette lorsqu'il se présenta pour attaquer Nantes le 29 juin dernier (vieux style) ; d'avoir, suivant l'aveu de la femme David, réclamé la protection de ce chef de brigands ; le dit David, d'avoir constamment et librement porté les armes contre la République ; de s'être trouvé à différentes attaques et, notamment, celle de Luçon, d'où il revint malade ; que la dite David était au service des rebelles dans les hôpitaux et qu'elle tenait des propos capables de faire exercer les fureurs de ces monstres sur les prisonniers patriotes. »

Tous deux furent condamnés à mort.

La commission militaire Bignon eut à traiter de même du cas de quatre Rezéens : Louis Artaud, 23 ans ; Julien Leclair, 17 ans ; André Liesse, 20 ans et Michel Ollive, 42 ans, tous quatre condamnés de même.

Les commissions militaires furent dissoutes le 9 mai 1794.

En tout, on recense 26 Rezéens morts dans les rangs des blancs et 18 dans le rang des bleus, lors de la guerre civile. Nous sommes sans doute loin de la vérité, mais celle-ci nous échappera toujours.

Michel Kervarec

## Une prise de mer en temps de paix, le Falls of Afton

Par Michel Kervarec

De tous les Rezéens ayant navigué au temps de la marine à voile, il nous reste quelques rapports de navigation, souvent succincts. L'histoire dont il va être question ici concerne – entre autres – un navire au long cours nantais, "Les Trois Frères nantais", lequel naviguait en 1881 entre Madère et les Canaries. Le nom du capitaine nous est malheureusement inconnu et nous ne pouvons savoir s'il était rézéen mais, parmi l'équipage, il ne devait pas manquer de nos compatriotes. L'histoire à laquelle ils furent mêlés est intéressante à plus d'un titre, plus particulièrement pour ce qui concerne le droit maritime.

Le récit que nous rapportons a récemment été traduit du breton par Nelly Blanchard et publié en édition bilingue par Skol Vreizh sous le titre français : "Histoire d'une famille de Basse-Bretagne".



Hervé Burel

L'auteur, Hervé Burel (1858-1943) était un paysan léonard né à Plouider, près de Lesneven, personnage tout à fait atypique, très lettré en français mais plus à

l'aise pour écrire en breton, en politique profondément républicain et hostile à la noblesse comme au clergé, très sensible aux malheurs du peuple. A partir de 1905, il entreprit d'écrire son histoire familiale. Malheureusement, son récit s'arrêta avec son mariage avec Françoise Kervella peu après avoir fini son temps de service dans la Marine nationale (1879-1884).

A une date indéterminée, il dut quitter la terre pour aller travailler dans une poudrerie brestoise. Les cahiers où était rédigée son histoire – d'une très belle écriture – furent remisés dans une malle du grenier familial où ses arrière-petits-enfants les ont récemment découverts. Par bonheur ils les ont confiés à une personne bretonnante qui a fait le nécessaire pour qu'ils soient publiés en breton comme en français.

En 1879, Hervé Burel fut incorporé dans la Marine nationale. En octobre 1881, l'Alceste, navire de 500 hommes d'équipage parmi lesquels était notre auteur, sortit de Brest en compagnie de deux autres bâtiments, la Résolue et la Favorite afin de former les futurs officiers.

Burel était valet de cabine du capitaine Jourdan de la Passardière, aide de camp de l'amiral Perier d'Hauterive. Cela lui donna l'occasion de vitupérer la noblesse dont le dit Jourdan semblait être une caricature.

Nous abordons le récit alors qu'il explique que celui-ci ne lui adresse jamais la parole et écrit ses consignes sur des bouts de papier, ce qu'il a toujours beaucoup de mal à décrypter.

*Avant mon arrivée dans la cabine, le capitaine avait rejoint le gaillard ou le carré des officiers pour que je puisse travailler le temps nécessaire et exécuter ce qui était indiqué sur le bout de papier. Savez-vous, lecteurs, pourquoi ce capitaine plein de morgue faisait cela ? Eh bien ! je vais vous le dire : c'était pour ne pas prendre la peine de m'adresser la parole.*

*C'est tout de même vexant pour quelqu'un, que ce soit un homme ou une femme, d'être aux petits soins pour une personne qui ne daigne pas lui manifester la moindre sympathie, ne serait-ce qu'en lui adressant la parole.*

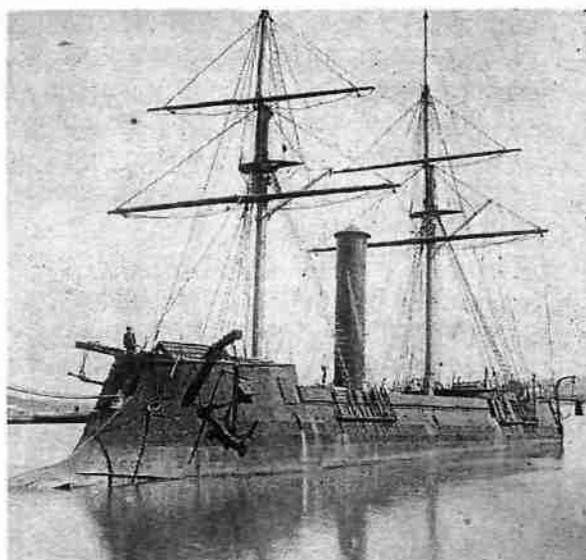
*A la vérité, cela m'était bien égal, du moment qu'on ne me reprochait rien. A la fin du mois, je trouvais les quinze francs qu'il me payait sur le bureau, posés sur un bout de papier sur lequel étaient portés la somme et mon nom : « Quinze francs, pour le mois d'Avril Burel ». « C'est bon », me disais-je à moi-même en donnant à ce couillon de capitaine un nom d'oiseau. Quand personne n'était là pour m'entendre, bien sûr !*

*Enfin ! Cela me ferait bien du travail si je devais écrire ici tous les drôles de tours qui me sont arrivés pendant le temps que j'ai passé au service de ce salaud. Ce que je veux ajouter, c'est que j'ai toujours fait le strict nécessaire pour le service dans la cabine de ce noble qui me doit quinze francs pour le dernier mois que j'ai fait pour lui et qu'il ne m'a pas payé. Il fit comme certains pauvres : ils quittent la maison en mettant la clé sous la porte et les sous en poche, ils ne disent pas au revoir et laissent tout à payer.*

*Nous ne restâmes en face de l'île de Madère que trois jours. Nous appareillâmes pour l'île de Faial, en faisant comme toujours toutes sortes d'exercices. Entre Faial et Ténérife, nous rencontrâmes un bâtiment marchand qui venait du port de Glasgow en Grande-Bretagne. Ce bâtiment était très grand et tout neuf. Il était chargé d'acier, de fer et de toutes sortes d'autres marchandises de valeur. Ce bâtiment qui s'appelait Falls of Afton avait été abandonné par son équipage la veille et était prêt à sombrer car les prises d'eau étaient ouvertes ! Il s'agit des trous que l'on a l'habitude de faire dans le fonds des bâtiments pour laisser s'échapper l'eau qui aurait pu y entrer et que l'on ouvre lorsqu'on entre dans un port pour évacuer l'eau du fond. L'eau entrait en abondance par ces trous. Par le poids du chargement et de l'eau, le*

*bâtiment était bien enfoncé et prêt à s'abîmer ou à sombrer.*

*C'est le capitaine d'un autre navire, originaire du port de Nantes, qui aborda en premier le bâtiment anglais puisqu'il était arrivé sur place avant nous. Mais ce capitaine nantais était dépourvu de l'outillage nécessaire pour sauver ce grand bâtiment. Il demanda par signaux à l'amiral de l'escadre volante de lui venir en aide le plus vite possible, car le navire et le chargement étaient sur le point d'être perdus.*



**Stonewall-kotetsu (navire de guerre)**

*On donna aussitôt l'ordre de préparer trois pompes, une de chaque bâtiment de l'escadre. Pendant ce temps, on préparait aussi les embarcations et le matériel nécessaire à cette importante intervention. Je peux vous assurer, lecteurs, qu'une heure après que l'ordre eut été donné, les hommes désignés pour monter dans les canots et tout le matériel étaient prêts. Ils n'attendaient que l'ordre pour partir et le reçurent sans tarder car il était grand temps.*

*Comme le temps était beau et calme, les matelots furent obligés de ramer. Ils avaient pourtant hissé les voiles sur les bateaux pour s'aider un peu. Mais là, je dois avouer que, malgré tout le courage qu'avaient les matelots sur les bateaux, ils durent ramer pendant presque une journée*

avant d'approcher le bâtiment anglais qui se trouvait, au moment où nos matelots quittèrent le bâtiment, à environ quinze ou vingt lieues de nous.<sup>1</sup>

Il était plus que temps qu'ils arrivent bord à bord avec l'Anglais car les matelots du capitaine nantais étaient absolument incapables de remettre ce navire à flot. Voilà donc les matelots français sur le navire anglais. Aussitôt, on hissa le pavillon français, c'est-à-dire qu'on grimpa tout en haut du mât, afin de montrer que la France était en possession de ce bâtiment abandonné. On indiqua aussitôt par signaux à l'amiral que l'équipage avait abandonné ce beau bâtiment neuf, qu'il avait laissé filer dans l'eau les quatre ancres et leurs chaînes, et qu'il avait coupé tous les cordages nécessaires à la manœuvre à la voile de ce grand bâtiment. Le Falls of Afton était également équipé de voiles, comme l'Alceste, la Résolue et la Favorite : ils étaient poussés par la force du vent soufflant dans les voiles.

Dès que tous les matelots désignés pour cette corvée furent montés sur le pont, on mit les pompes en marche. Elles fonctionnaient nuit et jour, mais le niveau d'eau ne diminuait pas rapidement, jusqu'à ce qu'on réussisse à aveugler une des voies d'eau. C'est le maître-calfat qui parvint le premier à en atteindre une et à y enfoncer un morceau de bois entouré de bourre de chanvre goudronné. Il plongea au fond à trois reprises avant de parvenir à atteindre et à aveugler la première voie d'eau, ce qui lui valut ensuite d'être décoré de la Légion d'honneur et deux autres de la médaille militaire. On remorqua les bâtiments jusqu'à terre, du jeudi au dimanche matin, et les hommes de tous les bâtiments restèrent nuit et jour sur le pont, se tenant prêts au cas où se serait produit un accident. Je peux vous assurer en effet que de faire traîner ainsi un bâtiment si grand par un autre grand bâtiment à voile est très pénible et demande beaucoup de temps, surtout quand le temps est calme comme c'était le cas. Mais heureusement pour nous, il faisait très beau temps ; sinon nous aurions eu beaucoup plus de difficultés.

Le dimanche matin arrive, les pompes fonctionnaient toujours par intermittence car l'eau s'accumulait aux endroits où avaient été posés les tuyaux des pompes. Dès que l'appel du matin fut fait, que le petit-déjeuner fut pris et que le ménage fut terminé, on rassembla les hommes sur le pont. L'amiral alla faire l'inspection et prendre le rapport qu'avait établi l'officier chargé d'accompagner les matelots et le matériel sur le navire anglais. Il donna l'ordre d'octroyer trois jours de repos à tous les matelots de l'escadre afin qu'ils se reposent de cette corvée de trois jours et trois nuits, et de leur donner à tous double ration de vin, ce qui nous réjouit tous et nous fit crier ensemble : « Vive l'amiral Perier d'Hauterive ! »

Nous nous retrouvâmes en face d'une très haute montagne appelée le pic de Ténérife, l'une des plus hautes montagnes que j'ai eu l'occasion de voir dans ma vie. Nous restâmes là pendant trois semaines de rang, jusqu'à ce que le Falls of Afton fût remis entre les mains de l'armateur anglais qui l'avait en charge. Pendant tout ce temps, le grand pavillon flotta chaque jour à l'arrière du bâtiment anglais et on nourrissait les matelots qui étaient à bord avec la nourriture qui s'y trouvait et il y en avait à volonté.

Vous voulez peut-être savoir comment et pour quelles raisons les matelots anglais avaient quitté leur bâtiment ? Eh bien ! je vais vous l'expliquer en quelques mots. Le capitaine et son second s'étaient mis d'accord pour faire peur aux matelots au beau milieu de leur repas et leur dirent de mettre les bateaux à la mer car le bâtiment prenait l'eau et qu'il fallait donc sauver les hommes le plus vite possible. Comme cela est l'habitude en France, tout comme en Angleterre, que le commandant soit le dernier à quitter le bâtiment dans ce genre de circonstances, les matelots auxquels on avait donné l'ordre de quitter le navire le quittèrent bien entendu le plus vite possible et laissèrent derrière eux le commandant. Lorsqu'il vit qu'il avait bien fait peur à l'équipage et que les hommes étaient déjà loin, celui-ci, sûr de son coup, alla ouvrir, en compagnie de son second, les trous que j'ai mentionnés, couper les principaux

<sup>1</sup> Cette grande distance est surprenante

cordages et laisser filer les ancres. Ils quittèrent alors à leur tour le navire sur le bateau que les matelots leur avaient préparé et qui se trouvait en bas des passerelles. Ils n'eurent rien à faire que d'y descendre et dire au revoir au Falls of Afton ! Mais hélas ! Cette fois-ci, ils furent bien attrapés. Car, comme nous le savons, des hommes arrivèrent à temps pour sauver le bâtiment.

*Quel effroi au beau milieu de l'océan ! Quel désagrément pour ce groupe d'hommes qui entendirent ainsi crier que leur maison était en train de s'abîmer ! Ils abandonnent tout en hâte, puisqu'on leur donne l'ordre de partir, comme cela fut le cas pour ces pauvres gens qui étaient en train de dîner : abandonner leur maison, leurs vêtements, leurs montres et prendre la direction de la terre, et être heureux de pouvoir au moins sauver leur vie ! Lorsque nous arrivâmes sur le navire et pénétrâmes dans le carré des officiers, les lampes étaient en effet allumées, les couverts et les plats du dîner étaient encore sur la table, les montres marchaient encore. Dans les cabines des matelots, les montres suspendues fonctionnaient encore, une preuve qu'ils avaient quitté le navire précipitamment.*

*Quelle surprise pour les Anglais lorsqu'ils reconnurent leur bâtiment en train de s'approcher ainsi de la terre, arborant le pavillon français ! Les matelots du Falls of Afton attendaient en effet tous à Ténérife qu'un autre bâtiment vienne les chercher pour les ramener dans leur pays. Ces matelots ignoraient complètement ce qui s'était passé jusqu'alors et pensaient ne jamais revoir ce bâtiment.*

*Le dimanche après-midi, deux hommes de l'équipage accompagnés par deux noirs indigènes sur une pirogue (un petit bateau), approchèrent l'Alceste. Ils savaient que l'amiral se trouvait à bord grâce au signe ou au pavillon qu'on hisse spécialement pour le signaler. Ils demandèrent la permission de visiter l'Alceste et, on autorise le plus souvent les étrangers à visiter les bâtiments arrivés dans leur rade, on les laisse monter sur le pont. On désigna aussitôt un matelot de quart pour les guider*

*et leur faire visiter l'intérieur du bâtiment. Comme ces deux personnes ne savaient pas le français – l'un d'eux savaient pourtant quelques mots, mais pas suffisamment pour s'exprimer et bien se faire comprendre –, celui-ci dit à leur guide avec un accent anglais : « Nous Anglais ! Pas Français du tout. S'expliquer – S'expliquer ! ». Le matelot alla voir le sergent d'armes en disant que ces deux visiteurs ne savaient pas le français et qu'ils lui avaient fait comprendre qu'ils voulaient s'expliquer. Le sergent d'armes alla voir le capitaine de quart qui connaissait bien la langue anglaise et qui leur demanda ce qu'ils désiraient. Ils commencèrent par dire qu'ils étaient deux matelots du Falls of Afton et qu'ils étaient tous en ville en attendant de recevoir un ordre quelconque et ils ajoutèrent : « Nous avons tous été très surpris de reconnaître notre bâtiment et avons peur d'être punis ou d'être laissés longtemps sur cette île. » Ils pleurèrent en racontant ce qui leur était arrivé et dont ils n'étaient pas responsables. Lorsque le capitaine leur assura que leur bâtiment leur serait rendu et qu'ils seraient dédommagés de leur temps ou reconduits dans leur pays selon leur volonté lorsque l'armateur viendrait prendre possession du bâtiment et négocier le montant entre lui et la France concernant le sauvetage du bâtiment, les deux matelots anglais se réjouirent et remercièrent le capitaine en disant qu'ils n'oublieraient jamais que les matelots français avaient pris tant de mal pour ramener leur bâtiment près de la côte, et qu'ils rassureraient leurs camarades en rentrant en ville. Au même moment, l'amiral et son aide de camp se présentèrent sur le pont pour faire une promenade avant d'aller en ville. Le capitaine, qui discutait avec les deux Anglais, se retourna bien sûr pour le saluer et l'amiral lui demanda qui étaient ces deux hommes. Le capitaine lui donna de brèves explications et l'amiral, un grand homme d'un mètre quatre-vingts environ, aux cheveux et à la barbe blancs et au gros nez, s'approcha d'eux en retirant de sa main droite son gant blanc et leur tendit la main d'un air gai, car il avait remarqué que ces deux hommes avaient pleuré. Il les réconforta de quelques mots et donna l'ordre qu'on leur fasse visiter le bâtiment.*

Il y avait un matelot originaire de Roscoff ; c'était le cuisinier des officiers et il connaissait bien l'anglais. On l'appela pour qu'il fasse le tour du bâtiment avec eux et pour qu'il puisse leur donner des explications. Les jours suivants, les autres matelots anglais firent comme les deux premiers : ils rendirent visite, contents et gais.

Mais hélas ! Avec le capitaine anglais et son second, il n'en fut pas de même. On les fit rechercher. On les trouva et ils furent remis entre les mains du consul anglais, autrement dit à sa garde, jusqu'au jugement car c'étaient eux qui portaient la responsabilité de ce qui était arrivé au bâtiment. Trois semaines plus tard, ils furent jugés et le capitaine fut condamné à vingt ans de « hard labour » comme on dit en anglais, c'est-à-dire de travaux forcés, et le second maître à quinze ans de peine similaire. Et voici pour quel motif :

Pour avoir en novembre 1881, abandonné volontairement leur bâtiment appelé le Falls of Afton, du port de Glasgow en Grande-Bretagne, et avoir ouvert des prises d'eau, laissé filer au fond de la mer les quatre ancres et coupé les cordages indispensables pour diriger le bâtiment ; et pour le même motif, crié à l'équipage de quitter le bâtiment sans faire savoir à aucun des hommes le malheur qui venait de se produire, en leur disant seulement que la bâtiment prenait l'eau. Et ceci afin d'effrayer l'équipage et lui faire quitter le navire précipitamment, afin qu'il leur soit plus facile de commettre leur forfait sans témoins. Sans l'intervention de l'escadron volant français composé de trois bâtiments armés pour la guerre et qui évoluaient dans cette région des îles Canaries, et sans la présence d'esprit du capitaine qui commandait les Trois Frères nantais et qui signala promptement à l'amiral Perier d'Hauterive que le bâtiment était en grand danger de naufrage et qu'il demanda de l'aide immédiatement, le Falls of Afton aurait coulé. L'amiral ordonna immédiatement aux trois bâtiments de l'escadron de se préparer rapidement et diligemment afin de se rendre sur le Falls of Afton. C'est grâce à ce secours rapide que le bâtiment a été sauvé et ramené dans

la rade de Ténérife cinq jours après son approvisionnement au même endroit.

Comme le bâtiment porte lui-même la preuve de l'acte délictueux commis sur lui par ceux auxquels il avait été confié, quoique ceux-ci continuent de nier le délit et qu'on suppose qu'ils sont coupables d'autres délits de même nature (jusqu'à quatre autres délits) afin de toucher grâce à ces délits la prime très élevée en faisant subir une grande perte à la compagnie, le jugement rendu par les autorités de l'île de Ténérife, et devant les officiers de l'escadron français qui ont pris part au sauvetage et qui ont rédigé des rapports signés par l'amiral Perier d'Hauterive, par le consul anglais et le consul français, condamne le capitaine Frédéric Hoelly à vingt ans de travaux forcés et son second à quinze ans de la même peine.

Ce bâtiment est estimé dans les attendus à quatre cent mille francs, chargement compris, et le partage doit être fait en trois parties : la moitié revenant au capitaine des Trois Frères nantais et l'autre moitié partagée en deux entre le gouvernement de France et l'équipage des trois bâtiments de l'escadron français.

Que ce jugement soit lu à l'équipage des trois bâtiments de l'escadron et affiché ensuite pendant trois mois.

Signé par les deux consuls, celui de France et celui de Grande-Bretagne.

Et soussigné par l'armateur de la compagnie dont dépend le Falls of Afton.

Ténérife, le 16 novembre 1881

Voici le bâtiment anglais, ainsi que l'équipage qui s'y trouvait auparavant, entre les mains d'un nouveau capitaine et d'un nouveau second. Ils étaient très contents de reprendre possession de ce qui leur appartenait. Ils avaient le cœur qui battait la chamade en entrant dans les cabines et en voyant leurs vêtements, leurs montres et tant d'autres choses. Les jours suivants, le Falls of Afton appareilla et passa au milieu de nous en criant trois fois « Hourra ! ».

*Les jours suivants, nous aussi quittâmes Ténérife.*

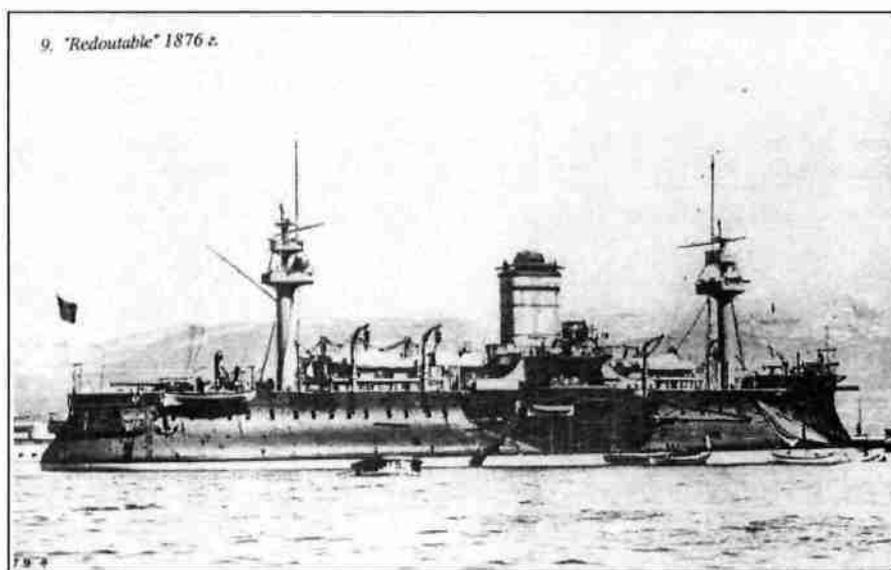
Il n'est malheureusement – sauf hasard – plus possible d'identifier le navire nantais et son capitaine. Notre ami Michel Paquet s'était efforcé de dresser une liste des bateaux du port de Nantes au 19<sup>e</sup> siècle,

mais celui dont il est question n'y figure pas.

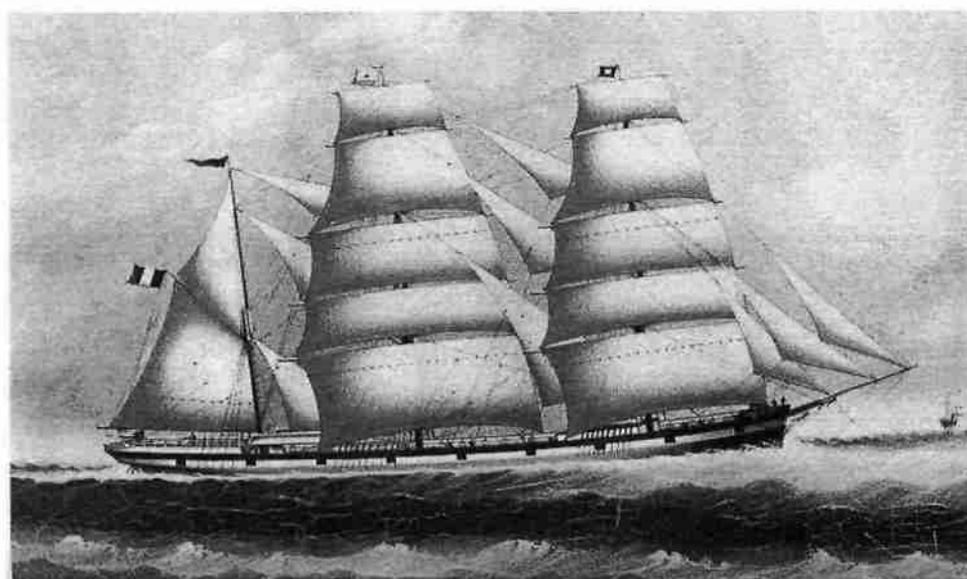
Les bateaux se vendaient, pouvaient changer d'armateur, de nom et de port d'attache.

Il nous reste à compter sur la chance.

Michel Kervarec



Le Redoutable 1876 (navire de guerre)



Trois-mâts barque "Champenois", du port de Nantes, construit en 1884 pour l'armement Demange. Il jaugeait 435 tx.

En 2011 on célébrait le 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'acquittement des insurgés de Cayenne. Une exposition était ainsi réalisée par les Archives départementales de Loire-Atlantique. C'est en effet à Nantes, en mars 1931 que se déroule un procès exceptionnel, celui des révoltés de Cayenne. « Ouest-France » du 25 mars 2011 publiait la liste des douze jurés populaires. Parmi eux, Jean-Baptiste Marchais, né le 8 octobre 1877, entrepreneur de maçonnerie à Rezé. Il s'agit du propre père de l'une des membres de notre association, Mme Denise Vannier, née Marchais. Elle avait 14 ans au moment du procès et s'en souvient encore très bien. Pour l'événement, je l'ai rencontrée. Les premières paroles de notre témoin, quand j'évoquais le procès des insurgés de Cayenne, furent : « Ah oui, l'affaire Galmot ! ». Car, en effet, pour relater les faits historiques avec exactitude, il nous faut évoquer une affaire qui, en son temps, fit beaucoup de bruit, alors qu'aujourd'hui elle est ignorée de beaucoup....

### Un aventurier du nom de Jean Galmot

En 1903, un jeune homme de vingt quatre ans est entré comme rédacteur en chef au *Petit Niçois*, où il rédige les potins de la Riviera. L'année suivante, changeant de ton, il publie trois articles démontrant, d'après les révélations d'un ancien espion allemand, l'innocence du capitaine Dreyfus. Provoqué en duel par les anti-dreyfusards, il se bat, devient célèbre à Nice. Il a épousé une fille du consul américain, Marianne Heydecker, et vit joyeusement avec elle dans leur villa *l'Aiglon*. Mais un beau jour, il annonce à ses amis qu'il va s'embarquer pour la Guyane, où son beau-père possède un *placer* (gisement de minerai de valeur) et qu'il est sûr de récolter de l'or.

Galmot a fondé à Cayenne la Société des Mines d'Or, mais s'aperçoit vite que ces mines sont pauvres. L'effroyable misère du pays le frappe, pourtant la forêt est pleine de bois précieux, le balata et surtout le bois de rose, qui fournit aux parfumeurs une huile essentielle pour la fabrication des essences. Engagé par la maison Chiris de Grasse, Galmot fait passer la production de cette huile de 15 000 à 90 000 kilogrammes, mais constate qu'un petit groupe de firmes contrôlent – et freinent – la vie économique de la Guyane. Il décide de fédérer les petits producteurs dispersés, et de les représenter auprès des acheteurs de bois de rose, de balata, de rhum et d'or.

La guerre de 1914 a éclaté. Déclaré inapte au service armé, Galmot réalise son projet d'association. Lorsque le *Consortium de l'Or* propose un prix, il réclame le double. Comme on a un besoin urgent d'or en France, son ultimatum est accepté. A son retour de Paris, les Guyanais l'acclament. Tous espèrent bénéficier des richesses qu'il va apporter au pays. Les derniers producteurs s'inscrivent au *Syndicat* et son directeur attaque sur tous les fronts. En France, on lui a refusé des bateaux, il achète des voiliers (que les Allemands ne torpillent pas), ouvre des comptoirs à la Martinique, à la Guadeloupe, au Venezuela... des entrepôts à Paris, Dunkerque, Le Havre, Bordeaux et Marseille....



Jean Galmot

Après l'armistice, Galmot se présente aux élections et devient député de Cayenne,

mais la presse – et le gouvernement français – voient son ascension d'un mauvais œil ; « *la Guyane*, écrit un journal de droite, *envoie à la Chambre bleu-horizon un embusqué et un spéculateur.* » A la tribune, un député accuse le nouvel élu d'avoir gagné des sommes énormes sur les rhums (au moment où les cours montaient, en raison de l'épidémie de grippe espagnole), mais ne peut produire aucune preuve. Un mois plus tard, la *Société des Banques de Province* réclame à Galmot vingt-trois millions avancés sur de faux récépissés de douane. L'assemblée vote la levée de son immunité parlementaire. Il est arrêté.

Le bâtonnier Henri Robert défend Galmot, auquel on a refusé, bien qu'il soit malade, la liberté provisoire. La *Société des Banques* retire sa plainte, mais l'affaire continue et des envoyés du gouvernement suggèrent que l'accusé abandonne son siège en Guyane. Il refuse. Le 17 décembre 1923, il est condamné à un an de prison avec sursis et à cinq ans de privation de ses droits civiques. C'est peu si l'accusation d'escroquerie était fondée, trop si elle ne l'était pas. Mais, retiré dans sa propriété de Bordeaux, l'*Aventurier* prépare sa revanche. Quand il retourne en Guyane, pour les élections de 1928, il annonce son intention de patronner la candidature d'un journaliste, Georges Anquetil.

Le 22 avril, on vote (sous le gouvernement Poincaré). Le maire de Cayenne, Gober, est décidé à fabriquer, selon l'usage, de bonnes élections : les urnes sont gardées par la troupe : on y enfourne les bulletins de vote des absents et des morts. Le candidat officiel est élu. Mais, le lendemain, une révolte éclate, les planteurs se sont armés, la population réclame la démission du maire et de nouvelles élections. Le gouvernement capitule, Gober et son député s'enfuient, et, au mois de juillet, la liste de Galmot est élue. Le soir, dix mille personnes, venues de toutes les communes dansent dans les rues, en acclamant le triomphateur. Quelques jours plus tard, Galmot est pris de vomissements, le corps couvert de taches violettes : « *les salauds !* dit-il, *ils m'ont eu !* » ; En apprenant sa mort, la foule lynche plusieurs de ses adversaires.

L'autopsie du corps ne révèle rien, mais aujourd'hui encore, les partisans de Galmot pensent qu'on a opéré à la morgue une substitution de viscères et que *Papa Galmot* est bien mort empoisonné.

### *Le procès des insurgés*

A cette époque, la III<sup>e</sup> République a fait de la France une grande puissance coloniale. La Guyane, colonisée par les européens dès 1500 et longtemps disputée entre les Hollandais, les Britanniques et les Français a été partagée en 1814. Depuis lors et ce sera le cas jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale, la Guyane française est une colonie. Territoire de 90 000 km<sup>2</sup>, elle compte en 1931 30 000 habitants dont 11 000 à Cayenne, le chef lieu accueillant depuis 1852 le bagne après avoir été un lieu de déportation politique. Après la première guerre mondiale, les colonies françaises, sous-industrialisées, souffrent de l'écart croissant entre les prix agricoles et les prix industriels. Outre le système colonial lui-même, les conditions de vie économiques sont largement défavorables aux populations. C'est le cas de la Guyane, colonie très agricole et forestière, dont les ressources, forêt, pêche, or et bauxite principalement, sont exploitées par des firmes occidentales qui contrôlent l'économie locale.

Dans ce contexte, la mort de Galmot et la rumeur d'un empoisonnement, suffisent à embraser Cayenne. Après des années de frustration, durant deux jours, la ville est le théâtre d'une véritable révolte populaire. Six hommes, considérés comme des responsables de la fraude ou des opposants à Galmot sont assassinés par une foule en colère. Puis la ville s'apaise. Seule la presse nationale de gauche soutient la thèse d'une affaire politique. Ainsi, le 18 avril 1930, *l'Humanité*, relatant l'expertise concluant à la mort accidentelle de Galmot, titrait « *cependant le mystère subsiste sur sa mort* » et écrivait : « *il est infiniment probable que la mort de Galmot est un crime politico-financier. La veuve demande une contre-expertise. Mais Lautier, le député de la Guyane, étant l'un des 34 ministres et sous-secrétaires d'Etat de*

*Tardieu, il est plus certain que jamais qu'aucune lumière ne sera faite sur ce sombre drame. »*



*Quatre des quatorze accusés*

L'enquête sur place piétine, incapable de briser la loi du silence pour trouver les coupables. La Cour de cassation décide de « dépayser » l'enquête et le procès, choisissant le tribunal de Nantes. L'instruction finit par cibler douze hommes et deux femmes qui seront jugées par la cour d'assises de la Loire-Inférieure à Nantes en mars 1931, accusés de crimes et de pillages en bande. Le « *Phare de la Loire* » relate le passage des détenus enchaînés par petits groupes de la prison au tribunal devant les Nantais curieux : « ils ont eu à cœur d'apporter dans leur tenue une note de correction, parfois même d'élégance. La plupart des hommes ont des gants de laine il est vrai, mais qui, de loin, font illusion ». « *l'Echo de la Loire* » de son côté, utilise les formules de l'époque, celle de la France coloniale, pour décrire les accusés : « cela fait un beau groupe de figures noires tirant sur le chocolat, parmi lesquelles contraste la face blanche d'Hauradou, l'élégant de la bande... ».

Ce procès de droit commun se transforme rapidement en procès politique, sous l'impulsion des avocats comme le Nantais Alexandre Fourny ou Gaston Monnerville, originaire de Guyane. Ce ne sont plus 14 inculpés que l'on juge, mais bien le droit de se révolter contre un système injuste. Parmi les 12 jurés d'assises, notables, artisans, commerçants, petits propriétaires ou retraités, siège Jean-Baptiste Marchais. L'entrepreneur de maçonnerie du bourg de Rezé a alors 53

ans. Républicain, radical-socialiste et laïc, l'homme a de solides convictions, mais l'anticolonialisme n'est pas alors si répandu. Sa fille témoigne aujourd'hui : « lorsque, chaque jour, mon père se rendait au tribunal, j'avais peur ! ». Son père n'avait-il pas déclaré un soir en rentrant à la maison : « Il va falloir les acquitter, sinon il va y avoir du grabuge ! ». En toile de fond, la menace de nouvelles révoltes en Guyane ! Mais pour la jeune Denise, c'est son père qu'elle pense en danger !



Jean-Baptiste Marchais (photo Denise Vannier)

De fait, les débats du procès s'échauffent dès le 3<sup>ème</sup> jour d'audience, à l'évocation des scènes de pillage. Le député de Cayenne, Eugène Lautier, l'ancien maire Eugène Gobert, l'ancien gouverneur, préfèrent ne pas se présenter. Ce jour-là, c'est le défilé de la mi-carême à Nantes. Le char romain remporte le premier prix de l'originalité et de la gaîté. Au tribunal, le procès bascule quand Gaston Monnerville fait sa plaidoirie : il démontre la fraude électorale et revendique au nom de la mémoire de la traite négrière et du passé nantais, une « dette mémorielle » pour les accusés. Le samedi 21 mars 1931, douzième et dernière audience du procès des insurgés de Cayenne : des centaines de personnes attendent le verdict sur les marches du tribunal de Nantes. Nul doute que le « *il va falloir les acquitter* » lancé par Jean-Baptiste Marchais, l'un des douze jurés, témoigne d'un verdict attendu. A la majorité, les jurés ont dit oui à l'acquittement ! La salle applaudit. « *Vive la France !* » lance le banc des accusés.



Alexandre Fourny (ADLA)

Le soir même les Guyanais sont remis en liberté. Certains sont en prison depuis deux ans et demi. Ils n'embarqueront que le jeudi 9 avril à Saint-Nazaire, sur le paquebot *Flandre*. Trois préfèrent rester en métropole. Avant le départ, le maire de Saint-Nazaire, François Blancho, a organisé une réception en présence des avocats Gaston Monnerville et Alexandre Fourny.



Réception à St Nazaire avec F. Blancho ((4<sup>ème</sup> à auche)

Il faut dix jours pour gagner la Martinique, puis encore de longues journées de navigation avant d'atteindre la Guyane. A Cayenne, la foule attend les siens pour les emmener au cimetière sur la tombe de Jean Galmot, le défenseur des Guyanais. Elu l'année suivante député de la Guyane puis maire de Cayenne en 1935, Monnerville sera président du conseil de la république puis du Sénat de 1947 à 1968. Quelques semaines après le procès s'ouvrait à Vincennes l'exposition coloniale. Comme si tout était oublié, on y célèbre les bienfaits de la colonisation et la grandeur de la France ! Jean-Baptiste Marchais deviendra, en 1947 conseiller municipal puis adjoint au maire de Rezé (1949-1953). En 1959, il est élu sur la liste d'entente républicaine pour le développement de l'enseignement public, rassemblant socialistes, communistes, radicaux et démocrates, conduite par Alexandre Plancher mais il décède peu après son élection.

Yann Vince



Le jury d'assises – J.B. Marchais, 4<sup>ème</sup> juré à gauche (photo Denise Vannier)

## Henri Zeiler : Histoire d'un déporté, médecin juif de Trentemoult

par Laurent Priou

---

*Le 17 mai 2011, une plaque commémorative a été posée au 21 quai Surcouf à Trentemoult, en hommage au docteur Zeiler, déporté à Auschwitz de 1942 à septembre 1945.*

*On y lit : « Ici vécu le docteur Henri Zeiler qui, pour avoir voulu continuer à soigner ses malades la nuit, malgré le couvre-feu imposé aux juifs, fut arrêté le 24 février 1942 ici même et déporté à Auschwitz. Hommage soit rendu à son sens du devoir ainsi qu'au courage des 344 Rezéens qui ont signé une pétition pour obtenir sa libération. »*

*Cette plaque, on la doit à Laurent Priou, professeur de lettres et d'histoire au lycée Louis-Jacques Goussier et à ses 13 élèves en 1ere bac professionnel esthétique. Ensemble, ils ont sorti de l'oubli l'histoire de ce médecin trentemoultin dans le cadre d'un projet pédagogique.*

Henri Zeiler est né en 1908 dans une famille juive peu pratiquante et assimilée de Sambör, située en Galicie, rattachée alors à l'Autriche-Hongrie. Son père était marchand de grains et la famille relativement aisée. A 19 ans, après avoir obtenu son bac et sur les conseils de son ami Lonek Greiff, il décide de quitter sa ville natale (alors devenue polonaise) pour poursuivre ses études en France, chose quasi-impossible en Pologne à cause du nombreux clausus qui limite à 10 % l'accès des Juifs à l'université. Il arrive à Nancy en 1927, s'inscrit à la faculté de médecine et termine avec succès ses études comme interne des hôpitaux de Paris. Il y rencontre une jeune infirmière du nom de Marie Foulon, fille (catholique) d'un capitaine au long cours de Trentemoult. Ils se marient et ont un premier enfant (Bernard) en 1937, année où Henri Zeiler obtient la nationalité française. Peu de temps après, le couple vient s'installer quai Surcouf (actuel n° 21) à Trentemoult. Le village accueille avec joie ce premier médecin installé sur place et sa réputation de travailleur infatigable et de spécialiste des accouchements ne tardent pas à s'étendre.

En septembre 1939, il est mobilisé et part sur le front jusqu' à sa démobilisation en juin 1940. Respectueux de la légalité, il

se fait recenser comme juif en octobre 1940. Puis en février 1942, la 6<sup>ème</sup> ordonnance allemande impose le couvre-feu aux Juifs de France. Une semaine après sa parution, Henri Zeiler écrit au préfet pour obtenir une dérogation au couvre-feu pour pouvoir soigner ses malades et assurer des accouchements de nuit. En guise de réponse, la nuit du 23 au 24 février, deux soldats allemands, accompagnés de deux gendarmes français viennent l'arrêter.

Son fils Bernard, que j'ai retrouvé et qui habite Rezé, m'a raconté l'arrestation à laquelle, âgé de 5 ans, il a assisté: Quand sa mère, qui était enceinte, a compris que son mari allait être déporté, elle s'est mise à crier et à traiter les Allemands de "sales boches". L'un des soldats l'a alors trainée dans l'escalier par les cheveux jusque dans le jardin et l'a frappée à terre à coup de pieds dans le ventre (elle accouchera prématurément de son deuxième fils quelques mois plus tard). Le lendemain l'émotion est telle dans le village, qu'une pétition se couvre en quelques heures de 344 signatures et est remise au maire de Rezé de l'époque (nommé par Vichy après la révocation du précédent) aux fins de la transmettre au préfet pour demander sa libération. Plusieurs semaines se passent

sans nouvelles, au cours desquelles les voisins viennent en aide matérielle et morale à la femme du jeune médecin. Au bout de trois semaines, le beau-père du docteur (Paul Foulon) écrit au préfet pour s'indigner de cette arrestation et demander des nouvelles de son gendre. Le préfet n'y répond pas mais demande à la Kriegskommandantur de lui indiquer la conduite à tenir, ce à quoi il lui est répondu qu'il "ne saurait être question de le libérer".

Fiche de déporté politique du Dr Zeiler

En Juin 1942, il est extrait de sa prison nantaise pour être transféré au camp de Drancy d'où il est déporté à Auschwitz le 18 septembre 1942.

Sur les 1 000 déportés de ce convoi, seulement 21 reviendront vivant en 1945. Durant sa déportation, Henri Zeiler est affecté au kommando de Blechhammer (un des nombreux camps annexes d'Auschwitz) où il est affecté à divers travaux de terrassement, de soudure de manutention, etc. Craignant que les intellectuels ne soient immédiatement exécutés, il a dissimulé sa qualité de médecin et s'est fait passer pour métallurgiste. Il survit à ces conditions de détention et de travail

effroyables grâce à des capacités physiques, une force de caractère et une capacité d'adaptation hors du commun jusqu'à l'évacuation du camp en janvier 1945 face à l'avancée de l'armée rouge. C'est alors le début de la "marche de la mort". Pendant 14 jours, les SS conduisent à marche forcée les déportés à peines vêtus, affamés nuit et jours par un froid sibérien jusqu'à Gross Rosen puis Buchenwald. Ceux qui ne peuvent suivre ou ralentissent la marche sont exécutés d'une balle dans la nuque, ainsi qu'Henri Zeiler l'a consigné sur des feuillets manuscrits que son fils m'a confiés.

A Trentemoult, beaucoup le pensent mort. Mais en 1944, alors que Nantes vient d'être libéré, le beau-père va demander des comptes à la gendarmerie, mais ses démarches restent lettre morte.

Enfin, en septembre 1945, Henri Zeiler rentre à Rezé. Il reprend ses consultations et ses accouchements à Trentemoult, puis s'installe rue Georges Boutin, dans la maison de ses beaux-parents. Quelques années plus tard, ils ont une fille (Françoise). Le docteur Zeiler est encore plus acharné au travail qu'avant la guerre, toutes les nuits ou presque, sa 2cv démarre pour aller au domicile des malades ou des parturientes. Il ne parle presque jamais de sa déportation. Peu à peu, le drame de février 1942 et l'héroïque attitude des 344 Rezéens s'effacent des mémoires. La mise au monde de des enfants est la grande passion de sa vie. Il est frappant de voir que celui contre qui les nazis se sont acharnés pour lui ôter la vie, a précisément consacré son existence à donner la vie ! Combien de Rezéens aujourd'hui lui doivent leurs premiers souffles ?

D'après ses enfants, le Dr Zeiler ne s'est jamais engagé en politique contrairement à son ami et compatriote Lonek Greiff, émigré Juif comme lui de Sambör et devenu médecin, qui, entré au PCF, s'engage bientôt dans les FTP où il deviendra l'un des médecins des FTP-MOI, chargés de soigner les blessures par balles des combattants de "l'Affiche rouge". Zeiler et Greiff resteront toutefois très liés jusqu'à ce que la mort les sépare.

A l'issue d'une vie exceptionnelle, Henri Zeiler s'éteint en 1986 et est inhumé au cimetière de Rezé. Son fils Bernard vit à Rezé rue G Boutin et sa fille Françoise à Paris. L'un et l'autre ont quitté la région dès leur entrée dans la vie active. Le fils né en 1942, est décédé en 1970 d'un accident de la route.

J'ai retrouvé beaucoup de documents aux archives départementales (ci-joints) mais pas la pétition, qui a probablement été détruite.



Le docteur Zeiler

Le destin exceptionnel du Dr Zeiler mérite en soi d'être tiré de l'oubli ainsi que le sens de l'abnégation et du devoir envers autrui qui l'ont poussé à se préoccuper de ses malades plus que de lui-même, jusqu'au péril de sa vie. De même, il convient de redonner toute sa place au courage des 344 Rezéens qui sans aucune considération pour les origines juives du Docteur n'ont vu en lui que le médecin dévoué victime d'une injustice face à laquelle ils ont considéré ne pas avoir le droit de rester indifférents, quels que soient les risques encourus. Associer nos élèves à la valorisation de ces attitudes me semble de nature à leur transmettre efficacement les valeurs humanistes dont ils ont besoins pour se construire en tant que futurs citoyen.

Laurent Priou



## Ragon : une ruralité absorbée par la ville

par Yves LOSTANLEN

---

*La ville de Rezé a demandé aux Amis de Rezé de réaliser une évocation historique de chacun des sept quartiers qui sont aujourd'hui identifiés sur notre commune. Cet article, rédigé dans ce cadre, s'appuie sur une contribution écrite de Michel Kervarec pour la période allant du Moyen-Age à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Le concours des archives municipales s'est avéré précieux, tant pour les conseils donnés sur le choix des documents à consulter que pour la mise à disposition d'illustrations.*

Point névralgique, carrefour, ou vaste territoire s'étendant grosso modo sur le tiers de la surface de la commune ? Ragon se repère sous les deux acceptions. Passage obligé, dans un environnement agricole encore présent dans les mémoires familiales, ou terme générique désignant les terres nouvelles gagnées par l'urbanisation du sud de Rezé ? Il faut aller de l'une à l'autre définition pour en comprendre l'histoire ancienne et récente.

### PAYSAGES ET VILLAGES D'HIER

Le quartier est situé sur un plateau, ce qui a expliqué la présence de plusieurs moulins à vent, qui culmine à 32 m. et dont les rebords s'inclinent vers la Jaguère naissante, l'Ilette et la Sèvre, Pont-Rousseau et, insensiblement, vers le bourg.

Si la forêt de Touffou a été défrichée, ici, à la fin du Moyen-Age, tout en laissant sa trace dans la toponymie (Bauche, Forêt, Brosse, Genétais), le bois des Poyaux n'existait pas encore lors de l'établissement du cadastre en 1826. Les landes, indivises entre les paysans, s'étendaient non loin du hameau de Ragon. Ceinturant celui-ci et les villages voisins du Vivier et de la Quératière, il y avait un commun de 3 hectares. Deux grandes mares communes existaient également : celle du Vivier (pôle jeunesse actuel) et celle de Ragon (square à l'angle des rues Bureau et de l'Etang). La route de La Rochelle séparait le territoire en deux parties bien distinctes. A l'est, un habitat groupé en villages importants,

comme en témoigne le recensement de population de 1896 où les Chapelles comptent 103 maisons et 367 habitants ; le Châtelier et l'Aufrère ensemble 59 et 184 ; la Coran et la Guzoire regroupées, 14 et 44 ; Ragon proprement dit : 12 et 43. Parcelles carrées de quelques ares, terres propices à la culture de la vigne ou aux labours, comme l'indiquent les documents cadastraux, sont plus denses ici qu'à l'ouest de la grand'route où Praud, la Bauche-Thiraud, le Genétais, la Brosse, ne totalisent que quelques maisons habitées par une soixantaine de personnes. Là, le maillage des parcelles est plus lâche, les prairies plus nombreuses.

En cette fin du 19<sup>e</sup> siècle, le quartier, malgré ses 700 habitants, signes d'une densité relativement forte tout de même, constitue bien la campagne de Rezé qui s'arrête aux Trois Moulins.



226 - RAGON-lès-NANTES - L'étang

Arlaud-Nozais, Nantes

### Ragon - L'étang

## QUELQUES POINTS D'HISTOIRE, ENTRE MOYEN-AGE ET NAPOLEON Ier

Dans la partie ouest, le domaine de Praud, centre de l'ancienne seigneurie des Bretesches, se rattache par l'histoire au quartier de la Houssais et à la Classerie. Le reste dépendait de la châtellenie de Touffou, propriété des ducs de Bretagne, puis du roi après le rattachement du duché à la France. Juridiquement, bien que déboisé, le secteur gardera un statut forestier jusqu'à la Révolution.

A l'est, le triangle Ragon, la Robinière, les Chapelles, a été fortifié au Moyen-Age. Les bases d'un ouvrage à vocation militaire ont été reconnues comme telles aux Basses-Chapelles, au début du 20<sup>e</sup> siècle. Ce territoire, auquel il faut ajouter les secteurs du Châtelier et de la Coran, releva de la seigneurie des Pallets, puis de celle de la Maillardière. Le carcan, c'est-à-dire le collier de fer pour attacher le criminel au poteau d'exposition, se trouvait sur la lande,

à la Carrée, qui en tire son nom.

Le village du Morteau devint au début du 15<sup>e</sup> siècle l'Aufrère. C'est en effet le mode de transmission, c'est-à-dire ici la cession d'un fief à un frère, qui supplanta la dénomination d'origine. Naquit ainsi la seigneurie des Fromentaux qui s'étendait jusqu'à la Chaussée.

Lors de la Révolution, l'ensemble du secteur, placé entre les insurgés royalistes et les troupes républicaines, subit de grandes pertes, humaines et matérielles.

Les plaies de la guerre civile se pansent douloureusement avec le temps. Voilà Napoléon, empereur ; il vient à Nantes en 1808. Un arc de triomphe est érigé en son honneur à Ragon, mais il ne le vit sûrement pas car le cortège officiel passa en pleine nuit sous des trombes d'eaux.

## LES TIMIDES MUTATIONS DU 19<sup>e</sup> SIECLE JUSQU'A LA GUERRE 1914-18

Au début de ce siècle, les loups commettent encore des ravages dans les troupeaux ; ce sont des animaux nuisibles dont l'Etat souhaite la disparition. Ainsi, en 1815, il en est tué à Bouguenais et à Rezé<sup>2</sup>. Sans doute évoluaient-ils dans les vastes espaces silencieux du sud de notre commune.

Les structures agricoles n'ont guère changé par rapport à l'Ancien Régime, dans le quartier de Ragon. Avec ses 67 hectares, le domaine de la Bauche Thiraud est le plus grand, le second en importance à Rezé, derrière les possessions des Monti. Celui de la Brosse s'étend sur 30 hectares. Comptant chacun une vingtaine d'hectares sur notre territoire, ceux de la Maillardière et de la Meilleraie, dont le siège se situe sur la partie de Vertou qui formera la commune des Sorinières à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, complètent la liste des grandes propriétés.

Les landes et communs causent, ici comme ailleurs, beaucoup de querelles d'usage. S'y ajoutent celles concernant les anciennes emprises routières dues au nouveau tracé, rectiligne et plus large, de la route de La Rochelle réalisé depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle. La solution intervient en 1846 : un tiers des délaissés tombe dans le domaine communal, les deux tiers reviennent aux riverains. Quant à la lande elle-même, elle est mise en vente par lots en 1851 ; la communauté des habitants conserve seulement un terrain pour sa foire annuelle qui, par exemple, en 1839 a lieu le 30 mars, et ses festivités.

Trait marquant de l'agriculture ; la présence de la vigne. Ici, comme dans le sud-Loire, on cultive surtout le gros plant, non pour ses qualités gustatives, mais pour sa transformation en eau de vie, largement exportée même si les marchés de l'Europe du Nord déclinent progressivement durant tout le 19<sup>e</sup> siècle, ou en vinaigre fabriqué à

Nantes et dans sa banlieue. Une certaine quantité de vin est conservée pour la consommation familiale : c'est en quelque sorte, la boisson des pauvres. Les ceps sont plantés en quinconce, sur de petits lopins, depuis un temps immémorial<sup>3</sup>. Arrive le fléau du phylloxera, insecte qui détruira le vignoble français et celui du val de Loire en particulier, à partir de 1884.

Avec le greffage, la vigne renaîtra, mais, il sera tenu compte des progrès de l'agriculture, marqués par la généralisation de la charrue, la traction par le cheval, l'utilisation des engrais, pour la replanter en sillons comme on le voit aujourd'hui. La reconstitution du vignoble ne s'est pas faite seulement en plants greffés, mais aussi en hybrides très divers : baco, oberlin, seibel, noah, othello, qui survivront jusqu'aux lois imposant leur arrachage<sup>4</sup>.

Représentant d'une bourgeoisie qui s'installe volontiers à la campagne par goût mais aussi par intérêt, Philémon Chenantais, homme de loi, a fait construire en 1845 à Praud une grande demeure, agrémentée d'une chapelle. Il en a confié la maîtrise d'œuvre à son frère, architecte, dont la carrière s'honore de la conception du Palais de Justice de Nantes et de l'église Saint-Pierre de Rezé. Ph. Chenantais est maire de Rezé de 1848 à 1864. Ce n'est pas le seul du quartier à avoir eu cet honneur : Ernest Sauvestre, de la Carrée, remplira également la fonction de 1896 à 1908.

En 1894, la ligne de chemin de fer Nantes-Lagé vient s'accoler à la grand'route ; elle ne semble pas troubler la vie quotidienne des ragonnais. Plus préoccupante a été la création d'un champ d'épandage d'ordures à la Malnoue, accusé d'être à l'origine d'épidémies. C'est en 1898 que la société Grandjouan en obtint la concession d'exploitation. Sur le plan de 1934, il es figuré le long de la route de La

<sup>2</sup> Cité par René BOURRIGAUD, *Le Développement Agricole au 19<sup>e</sup> siècle en Loire-Atlantique*, éd. C.H.T., 1994, p.385

<sup>3</sup> Voir à ce sujet le Musée du Vignoble au Pallet

<sup>4</sup> Guy SAINDRÉAN, *La Vigne et le Vin en Bretagne*, éd. Coop Breizh, 2011, p.389

Rochelle, à droite en direction des Sorinières ; en face, il y a une porcherie et un « *dépôt de vidange* ». Curieuse entrée de ville !

La vie collective se déroule sans éclat, rythmée par les grands travaux saisonniers, à l'écart sans doute, mais aussi aux portes

de la ville, avec ses rendez-vous sur le champ de foire, émaillés parfois de bagarres.

Comme partout, la guerre de 1914-18 va marquer la fin d'un monde.



L'Orangerie de la Bauche-Thiraud

### LES VAGUES D'URBANISATION DES ANNEES TRENTE AUX ANNEES QUATRE VINGTS

Entre 1896 et 1931, la population du quartier s'est accrue de 300 habitants environ et en compte désormais un millier: insuffisant pour modifier la physionomie générale, car les villages constituent encore des unités identifiables. Cependant la commune est toujours divisée en deux parties : le recensement de 1931 distingue à

Ragon, à la Carrée et à Praud, les maisons « *côté Saint-Paul* » et celles « *côté Rezé* ».

L'ouverture de l'école publique en 1932 est une étape essentielle dans la reconnaissance de Ragon comme pôle de vie. Les enfants ne sont plus obligés de parcourir plusieurs kilomètres matin et soir pour la scolarité qu'ils devaient suivre

jusque-là au bourg ou à Pont-Rousseau-Saint-Paul, voire à l'école Ledru-Rollin, quartier de Sèvres à Nantes.

Dans les années d'avant-guerre, les actuelles rues Charles Rivière et du Château d'Eau (du nom du réservoir construit à la Carrée) se bordent de maisons.

Autre signe identitaire du quartier qui se manifeste après la guerre, cette fois : les catholiques obtiennent un lieu de culte en 1949 avec la transformation d'un ancien atelier de menuiserie en église. Naît ainsi la paroisse Saint-Vincent-de-Paul.

Il convient aussi d'évoquer un phénomène qui touche alors la périphérie des grandes villes à cette époque : l'installation progressive de gens du voyage. Leur désir de sédentarisation s'affirme au fil des années. Différents sites du quartier de Ragon constituent des points d'ancrage pour des groupes familiaux. Leur histoire est diverse : l'un d'entre eux, d'origine espagnole, fuyant le régime de Franco, s'est installé ici<sup>5</sup>. Les politiques publiques négligeront longtemps cet état de fait, difficile à appréhender, il faut le reconnaître, avant de proposer des solutions d'intégration adaptées.

Au recensement agricole de 1957, 18 exploitations de plus de 5 hectares, soit la moitié de celles inventoriées sur la commune, sont situées sur le territoire objet de cette étude.

C'est encore un signe de sa ruralité, même si le recensement de population de 1968, effectué par îlots, et qui ne peut plus distinguer les anciens villages dont plusieurs désormais se joignent, fait apparaître pour le secteur numéroté 05, 2.955 habitants, Chêne Creux et Classerie compris. En sus de constructions individuelles, des lotissements ont été créés aux Bertineries et à la Bataillerie.

En 1970, le site de la Robinière est transformé en une grande plaine de jeux comportant plusieurs terrains de football, des courts de tennis, un centre aéré, une salle associative. C'est un équipement d'intérêt communal qui favorise l'interpénétration du quartier périphérique avec la partie urbaine proprement dite. Dans un autre domaine, l'ouverture d'un centre commercial à la Carrée, dont les dimensions et la localisation évolueront au cours du temps, procède de cette même logique.

Ragon bénéficiera en 1981 d'une maison de quartier, aux formes reprenant l'architecture traditionnelle du sud-Loire.

Toutefois, dans cette décennie encore, pour les secteurs les plus éloignés, perdue l'image « *d'écart* » un peu oubliés, mal desservis. Inconvénient majeur d'une localisation en marge, à l'avenir immédiat incertain.

---

<sup>5</sup> Précision apportée par Bernard LE BLAVEC qui anime le groupe Histoire du C.S.C. de Ragon



Ragon - Route de la Rochelle

## L'ERE DES GRANDS BOULEVERSEMENTS

Le plus important, c'est la construction du périphérique nantais. Décrivant un arc de cercle qui suit grosso modo un couloir de lignes électriques à haute tension, le tronçon sud a été réalisé au début des années 1990. Il modifie profondément l'aspect du sud de la commune avec le franchissement supérieur qui a exhaussé la route et lui a donné une courbure vers l'ouest, si bien que la perspective visuelle vers Les Sorinières a été rompue. Maigre regret quand on se souvient de cette route de La Rochelle, tellement engorgée de voitures et de camions qu'elle générait un vacarme lancinant, ininterrompu, et qu'elle ne pouvait être traversée qu'à des carrefours à feux. Conséquences majeures : la création de zones commerciales (Leclerc Océane ouvert en 2001) et d'activités économiques (zone de la Brosse actuellement en cours d'aménagement). L'itinéraire favorisé aujourd'hui pour rejoindre Pont-Saint-Martin n'emprunte plus la sinueuse D 65 qui partait du carrefour des Trois Moulins.

Le nouveau boulevard Jean Monnet irrigue les zones d'habitat de Praud (250 logements en 2001) et de la Piroterie (255 logements en 2001 également). Cette dernière opération intègre une réalisation audacieuse sur le plan architectural, car elle leur donne un aspect nordique, de 30 maisons par la société d'H.L.M. Atlantique Habitations. Cette voie dessert le gymnase Arthur Dugast (2004), à la fois équipement de proximité et salle de sport pour le haut-niveau, et, dans un autre registre, la pépinière d'entreprises (1990). Elle amorce la liaison encore en projet vers le pont des Bourdonnières.

La partie est du quartier connaît moins de transformations : l'habitat se développe par le biais de petites opérations ; la Robinière conforte sa destination de complexe sportif avec un stand de tir. Le bois des Poyaux s'affirme dans son rôle de poumon vert. Il convient aussi de citer l'initiative portée par les pouvoirs publics et réalisée par Habitat 44 : 14 maisons pour les gens du voyage, rue Pierre Legendre.

D'autres potentialités existent sans doute. Destin inimaginable il y a cinquante ans.



Ragon – Vue générale 2003

### UNE IDENTITE REVENDIQUEE

C'est d'abord le patrimoine qui rappelle l'histoire et les caractéristiques des lieux : demeures de Praud, du Génétais, de la Brosse ; chapelle de Praud (17<sup>o</sup>s.); l'Orangerie (1812) opportunément intégrée à la galerie Océane, les édifices ruraux : maisons de villages au Châtelier, aux Chapelles, à l'Aufrère, à Ragon, puits aux Chapelles et à l'Aufrère, moulin des Barres, vierge de la rue des Ajoncs (1863).

Ensuite, doit être soulignée comme originalité la fête des Caillebottes. Ce nom désigne une sorte de fromage à pâte fraîche, bien connu dans le sud du pays nantais, généralement vendu par assiette, pour être consommé sur le champ, lors de kermesses et autres réjouissances collectives. De quand date cette manifestation ? Certainement d'avant

1909, puisque cette année-là, la Ragonnaise lui octroie une subvention de 20 francs. Cette même société envisage en 1935, selon le mot du président Artaud au conseil d'administration, « d'inaugurer un buste de la veuve Eulalie Mouilleron, créatrice de la fête »<sup>6</sup>. Eulalie demeure une énigme : pas un ragonnais ne s'en souvient et elle ne figure pas sur les listes nominatives des recensements de population, pour les années 1896, 1906, 1926. Il faut se rendre à l'évidence, elle n'était pas du quartier, mais peu importe. A Ragon, la fête fixée au jeudi de l'Ascension, s'accompagne d'une course cycliste. Le cyclisme est apprécié ici depuis longtemps. Les premières éditions du Tour de France – né en 1903 - qui faisaient étape à Nantes empruntaient notre fameuse route de La Rochelle.

<sup>6</sup> Eléments fournis par Bernard LE BLAVEC à partir des archives de la Ragonnaise



Village de Ragon – Stand de la Ragonnaise

Quant aux associations, la plus ancienne, on l'aura deviné, est la Ragonnaise, société de tir à l'origine, née en 1906 de manière informelle, déclarée selon la loi de 1901 en 1932. Suivra le club de basket, fondé par Arthur Dugast en 1946, qui fusionnera plus tard avec celui de Rezé-bourg. Fin septembre 1945, et

probablement pendant quelques années, est organisée une « fête d'automne, sur le terrain des œuvres » (le champ de foire ?) avec « comptoirs divers, attractions variées, feu de camp » comme le mentionne l'affiche conservée aux archives départementales.

**VILLE DE RAGON**

---

**23 Septembre 1945**

**FÊTE D'AUTOMNE**

---

**COMPTOIRS DIVERS**

**Ballets costumés & Concours de Jeux**

NOMBREUSES ATTRACTIONS

Le Soir, à 8 heures : **FEU DE CAMP, DANSES, etc.**

---

SERVICE de VOITURES ASSURÉ, Aller et Retour, PLACE SAINT-PAUL - LA CARRÉE

Imprimerie de la Presse de la Région de Nantes - Nantes - 1945

Aujourd'hui, les activités culturelles ou de loisirs sont regroupées au sein du centre socioculturel. Elles révèlent un sens du bénévolat et une volonté d'animation portés par un certain nombre de personnes.

Pendant 25 ans environ et jusqu'en 1995, l'Etoile Sportive de Ragon a été le club de football du quartier. Elle a fusionné avec l'A.S.B.R. et le R.O.C. pour donner naissance au F.C.Rezé.

Dans les années 1980, l'idée était née de créer un musée de la vie rurale. Projet sans lendemain mais qui montre bien qu'un souci existe de conserver une mémoire du passé.

Pour aimer un quartier, il faut lui trouver une âme. C'est une recherche sans prétention, qu'il faut souhaiter aux nouveaux parmi les 4.055 habitants du quartier (recensement de 2006) de mener pour eux-mêmes. Ils sont d'ailleurs sans doute plus nombreux en 2011 et ils le seront encore davantage dans les années à venir.

Yves Lostanlen



*Notre association a 30 ans !*

\*\*\*\*\*



**Réunion du C.A. en plein air  
Trentemoult – 1992**



**Rezé – Foire exposition  
La Trocardière – oct. 1992**



**Rezé – Foire exposition – sept.93**



**Assemblée générale mars 1994  
Une coupe est remise à Mmes Larignon et Proust  
pour leur livre "Le château de Rezé à Edouard Monti  
(à droite Mmes Larignon et Proust)**



Assemblée Générale - mars 1997



Le Bignon - Histoire locale - novembre 99



Vertou 2000



Dédicace de M. Vince  
pour la sortie du livre de Yann Vince  
"Rezé par image tome II " - mai 2001

## INFORMATIONS DIVERSES

### Responsables du bulletin

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC  
Contact : M. KERVAREC , président - tél : 02 40 75 47 60  
Adresse internet ; [lesamisdereze@laposte.net](mailto:lesamisdereze@laposte.net)

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

### Reprographie

*Mairie de Rezé*

### Mise en page

#### **PROFESSIONAL SECRETARIAT**

La solution administrative pour  
L'Entreprise – L'Association – Le Particulier  
5, chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENAIS  
Tél : 09 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51  
E.Mail : [profess.secretariat@wanadoo.fr](mailto:profess.secretariat@wanadoo.fr)

### Erratum

Une erreur s'est glissée dans le bulletin N°68 p.53.  
Il faut lire : le 12 août 1944, les alliés entrent à Nantes ( et non en 1945)

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association Les Amis de Rezé.



